

Verbatim du Conseil d'Administration du 8 novembre 2022

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET (procuration à Madame Alexandra LAURENT),
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membre excusé

Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membres absents

Monsieur David COUSSON,
Madame Virginie KILANI.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Laura GUYONNET),
Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF,
Monsieur Abdallah MCHAMI (suppléé par Madame Clara PRIVÉ),
Monsieur Maxence ROULLIAT (procuration à Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF),
Madame Ninon VEILLÉ.

Membre absent

Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Madame Laëtitia MARTINEZ,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Yang SONG.

Membre excusé

Monsieur Brice LÉTHIER.

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Monsieur Denis HAMEAU.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,

Invités

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle documentation (Excusée),
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Ordre du jour :

Informations et échanges sur les évolutions à venir de la politique de site.....1

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022)

*(La séance est ouverte à 10 h sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Informations et échanges sur les évolutions à venir de la politique de site

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous.

On va pouvoir ouvrir cette réunion extraordinaire du conseil d'administration. Merci beaucoup d'avoir bouleversé vos emplois du temps dans un délai assez court, mais c'était absolument nécessaire. La décision de nous réunir aujourd'hui a été prise à la suite d'une réunion qui a eu lieu mercredi 26 octobre. Une réunion qui associait un certain nombre de partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle du territoire bourguignon. Cette réunion était importante parce qu'évidemment elle a pour but de refonder le cadre institutionnel de la politique de site dans laquelle l'université de Bourgogne s'inscrit. Je rappellerai peut-être, en amont, des informations que je souhaite livrer à votre connaissance et puis ensuite une discussion s'en suivra. Peut-être faire un petit rappel de ce qui s'est passé au cours des dernières semaines jusqu'à il y a un peu plus de deux mois et notamment la décision du 1^{er} septembre dernier que nous avons adoptée, la décision de retrait de la COMUE mais qui n'était pas une décision de repli sur soi mais au contraire de poursuivre une collaboration avec nos partenaires historiques et d'élargir cette collaboration à des partenaires qui ne sont pas dans la COMUE UBFC aujourd'hui.

Donc cette décision de retrait de la COMUE a été motivée par plusieurs choses, rappelez-vous.

D'abord la perte de l'ISITE, elle date de juillet 2021 et elle aboutit à priver la COMUE UBFC de 10 millions d'euros par an sur lesquels était prélevé de quoi financer 18 postes et 600 000 euros de frais de gestion qui étaient alloués à la rémunération d'un certain nombre de collègues d'UBFC. Aucun modèle économique de substitution, que j'appelais de mes vœux, n'a même été envisagé par la COMUE alors même que, vraiment, j'ai poussé mes collègues à dire « que faisons-nous, où allons-nous, comment faisons-nous pour poursuivre dans la COMUE UBFC de telle sorte que son modèle économique soit viable et qu'on puisse continuer à rémunérer nos collègues ? ».

Ensuite, il y avait plusieurs autres choses qui avaient motivé le retrait de l'uB de la COMUE. Le refus par l'État d'attribuer le double siège et donc le refus de consacrer d'un point de vue institutionnel à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, un équilibre territorial qui n'existait pas, qui n'existe toujours pas évidemment dans le cadre de cette COMUE qui existe toujours, je vous le rappelle, et qui est attesté par un déséquilibre majeur du nombre de postes des fonctions support de la

COMUE puisque 20 % des postes sont situés à Dijon et 80 % à Besançon. Je parle bien des postes support, pas des postes attachés aux projets, donc des postes administratifs qui sont censés servir l'ensemble des communautés sur la Bourgogne-Franche-Comté. Malgré mes avertissements, malgré mes souhaits d'équilibrer la répartition de ces postes entre les deux sites, tous les nouveaux recrutements ont été réalisés sur Besançon depuis qu'un certain nombre de collègues d'UBFC, voyant la perte d'ISITE, se sont redéployés dans d'autres fonctions, d'autres établissements, auprès d'autres employeurs.

L'État a également refusé la double affiliation des enseignants-chercheurs, je vous le rappelle. La double affiliation des enseignants-chercheurs, quelle était l'idée ? L'idée c'était qu'un enseignant-chercheur, par exemple de l'université de Bourgogne, affilié forcément à l'université de Bourgogne soit également affilié à la COMUE. Pourquoi ? Parce que la COMUE UBFC est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche sans universitaires. C'est-à-dire que les seuls universitaires ou apprentis universitaires qui y figurent, qui y sont attachés, ce sont les doctorants pour l'instant et personne d'autre. Et cet élément-là est quelque chose d'extrêmement important. Pourquoi ? Parce que les COMUE ne sont pas reconnues au plan international comme de véritables universités parce qu'elles n'ont pas d'universitaires, tout simplement. Et justement, la double affiliation avait pour but de permettre à la COMUE UBFC de revendiquer des universitaires. Quel est l'impact immédiat de cette situation un peu étrange, d'établissement universitaire sans universitaires ? Eh bien, c'est que ça n'a pas permis de classer UBFC dans Shanghai mais pire encore, le deuxième classement international le plus prestigieux au monde c'est Leiden et Leiden refuse spécifiquement, c'est marqué sur une des pages de son site Internet, refuse de classer des COMUE parce que les auteurs du classement de Leiden considèrent que les COMUE ne sont pas des établissements universitaires, faute d'universitaires qui y sont rattachés.

Autre refus qu'on a pu essayer, qui était une demande aussi que j'avais formulée au nom de l'établissement, c'était d'élargir le cercle des acteurs de l'ESR et donc le cercle de la COMUE à des acteurs qui, aujourd'hui, n'y figurent pas. Je pense notamment aux établissements de santé, à certaines écoles d'ingénieurs, à l'École nationale des greffes qui est présente sur notre territoire et bien d'autres établissements. Là encore, cette demande d'élargissement pour avoir un ESR à l'échelle régionale BFC, plus intégratif, plus porteur et associant plus de monde pour être plus puissant, pour mieux rayonner au plan national et international, tout ça a été refusé.

Tous ces éléments, je les ai portés continûment depuis le début de mon mandat, et avec encore plus de force depuis que nous avons perdu ISITE parce que j'y voyais des éléments de maintien d'une structuration à l'échelle régionale et même un renforcement de cette structuration. Tout cela a été refusé, soit implicitement, soit expressément. Je ne fais que rappeler des choses qui ont déjà été discutées dans ce conseil d'administration, longuement par le passé, si bien que cette décision de retrait de la COMUE n'est pas tombée, pardonnez-moi l'expression, comme un cheveu sur la soupe, mais était finalement le fruit d'une réflexion collective entamée avec notre communauté puisque cette discussion a eu lieu, non seulement, devant les directeurs de laboratoire et de composante, mais devant la commission de la recherche, devant la CFVU, devant le conseil d'administration à de très nombreuses reprises.

Cette décision de retrait, je le rappelle, n'est pas une décision de retrait sèche, c'est une décision de retrait en forme d'invitation à faire évoluer le cadre

institutionnel de notre politique de site. Il est bien indiqué dans la délibération que nous avons adoptée que c'est la sortie de la COMUE UBFC mais, évidemment, que ça ne remet pas en cause notre volonté de travailler avec les partenaires habituels. Au contraire, continuons de travailler ensemble mais élargissons le cercle de telle sorte que nous puissions trouver de nouvelles synergies. Et d'ailleurs, j'ai fait des propositions à nos partenaires.

Tout le monde se plaignait, il y a encore très peu de temps, je le rappelle, que ce soit dans les laboratoires, dans les composantes, dans les services centraux, tout le monde s'en plaignait. Certains, maintenant, trouvent des vertus qui, je crois, relèvent d'une sorte d'affection pour la mythologie.

J'ai fait des propositions à nos partenaires pour évoluer. J'ai proposé la fusion, chose qui était attendue d'ailleurs à l'issue de la COMUE puisque les COMUE étaient des regroupements qui plaçaient les établissements sur une trajectoire et donc les COMUE ne sont qu'une structure intermédiaire entre deux états, entre une multitude d'établissements et un établissement unique. La fusion a été refusée par nos partenaires. J'ai donc évoqué l'établissement public expérimental en disant « puisqu'on sent bien que la COMUE n'a pas vocation à être définitive, allons vers un établissement public expérimental » et là encore, refus de nos partenaires historiques. Si bien que, devant le refus des deux formes, peut-être les plus ambitieuses de collaboration à l'échelle du site, si c'est trop ambitieux pour eux, très bien, proposons quelque chose qui est sans doute moins ambitieux du point de vue de la structuration institutionnelle, proposons quelque chose qui peut porter un projet scientifique solide, c'est la convention de collaboration territoriale puisque c'est une des six formes de collaboration proposées, enfin imposées, même si le choix n'est pas imposé, mais imposées par la loi, par le code de l'éducation. Je n'ai pas eu de réponse à toutes ces questions, enfin si, l'EPE et la fusion j'ai eu une réponse mais uniquement de l'UFC mais les autres ne s'étaient pas positionnés. Et donc, il y a environ 15 jours, nous avons eu un conseil des membres d'UBFC, j'ai dit « maintenant, j'aimerais savoir si les membres de la COMUE entendent poursuivre dans le cadre d'un EPE, d'une CCT ou éventuellement d'une fusion mais que les choses soient clairement dites ». Et j'ai eu la réponse que les autres membres ne voulaient pas fusionner, ne voulaient pas d'EPE, ne voulaient pas de CCT et ne voulaient qu'une COMUE. Alors les autres membres, pas tout à fait, parce que lors de ce conseil des membres, BSB a annoncé son retrait de la COMUE. Ce qui a été présenté lors de ce conseil des membres, c'est qu'un certain nombre d'établissements souhaitent, - et d'ailleurs ça a été annoncé hier dans la presse et il y a une conférence de presse cet après-midi, dans la journée en tout cas -, donc un certain nombre d'établissements, l'UFC, l'UTBM, l'ENSAM, l'ENSMM et l'Institut Agro préfèrent se réengager dans une COMUE expérimentale sans l'université de Bourgogne. Très bien. Donc, BSB sur cette base-là, n'entend pas participer à une politique de site sans son partenaire essentiel qui est l'université de Bourgogne et donc a annoncé son retrait de la COMUE.

J'ai pris, mais j'avais d'ores et déjà pris des contacts, - ces contacts ont toujours existé, notamment dans le cadre du Grand campus dijonnais qui s'est toujours réuni de manière plus ou moins régulière, mais en tout cas il s'est réuni ce Grand campus -, des contacts avec un certain nombre d'établissements qui étaient jusqu'à présent exclus de la COMUE mais qui présentent un intérêt important pour l'université de Bourgogne. Il s'agit du CHU, du CGFL, centre Georges François Leclerc de lutte contre le cancer, de Sciences Po, de l'ENSA, l'École des arts, l'École de musique et évidemment BSB. J'ai aussi rencontré les écoles d'ingénieurs, le

CESI, l'ESEO, je dois bientôt rencontrer l'ESTP, avec pour idée de construire un projet commun à l'échelle du territoire, à l'échelle du site et, sur la base de ce projet commun, donc on s'entend d'abord sur le fond, on fait l'inverse de ce qui a prévalu auparavant, on s'entend sur le fond et on cherche ensuite la structure institutionnelle la mieux adaptée à ce projet, pour porter ce projet commun. Une réunion s'est tenue, j'y ai fait allusion tout à l'heure, le 26 octobre dernier, avec un certain nombre de ces partenaires, CHU, CGFL, Sciences Po, École de musique, École des beaux-arts, BSB, dont l'objet était de discuter sur ce projet commun et sur une éventuelle forme de collaboration à l'échelle du site. La réunion a été très féconde, je crois, parce qu'elle a permis d'aboutir à un certain nombre d'accords, de consensus, sur le projet commun. Ce consensus s'est forgé autour de quatre objectifs majeurs.

Objectif n°1, c'est porter ensemble une recherche et une formation performantes dans des domaines différenciants.

Ces domaines différenciants on les a identifiés. Ils vont vous rappeler quelque chose parce qu'ils ne sont pas très éloignés de ce qui était porté dans le cadre de l'ISITE puisqu'évidemment ce qui était porté dans le cadre de l'ISITE correspondait aux aspirations de nos chercheurs et de nos enseignants, c'est une évidence.

Donc quatre domaines différenciants.

Un premier domaine qui réunirait sciences et ingénierie. Les sciences : maths, informatique, physique, chimie. Ingénierie : matériaux, contrôle non destructif, photonique, intelligence artificielle, autant de choses qui caractérisent bien.

Le deuxième domaine, recherche, formation performante, serait consacré à terre, environnement, aliments avec une dimension transition écologique affirmée qui correspond bien à notre territoire.

Un troisième domaine différenciant serait consacré à la thématique One Health, l'idée étant d'avoir une approche globale de la santé qui inclut également la question environnementale puisque c'est la santé de la terre, la santé de la faune, la nature mais aussi la santé humaine bien entendu.

Et puis, un quatrième domaine qui a pour objectif d'intégrer davantage les sciences humaines, l'art, la culture qui s'appellerait SACH pour société, art, culture, humanité.

Ces quatre domaines ont donné lieu à un accord consensuel, il faudra bien sûr, pour progresser, réaliser des groupes de travail, associer les communautés qui sont intéressées pour affiner tout ça, bien entendu, mais il y a, je crois, une vraie volonté de travailler sur ces quatre thématiques. L'autre volonté qui s'est bien dégagée de la réunion c'est : attention au cloisonnement, ne faisons pas de ces thématiques des cellules étanches les unes aux autres, au contraire. Par exemple les musicologues s'intéressent beaucoup à l'intelligence artificielle tout comme les spécialistes de santé lorsqu'il s'agit de travailler sur des objets de santé connectés, etc. Autant d'exemples qui ont été évoqués. Donc un objectif premier, une recherche et une formation performantes dans des domaines différenciants.

Objectif n°2, très important, qui est vite venu dans la discussion, c'est réaliser une vie étudiante attractive et intégrative.

Ça a été vraiment le deuxième thème majeur, une vie étudiante attractive et intégrative. Attractive, pourquoi ? Eh bien parce qu'on voit qu'en Bourgogne, entre le bac et la 1^{ère} année d'étude, il y a un exode, en tout cas un solde migratoire négatif qui fait qu'il y a plus d'étudiants bacheliers qui sortent du territoire que d'étudiants

bacheliers qui entrent dans nos formations. Donc il faut que nous soyons attractifs. Ce phénomène se constate également entre la licence et le master. Et, là encore, il va falloir qu'on développe des dispositifs et un schéma directeur de vie étudiante qui est attractif. Et puis intégratif, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui on s'est aperçu, en discutant avec les organisations étudiantes, que finalement, il n'y a pas d'unité de la vie étudiante sur notre territoire. Comment se fait-il ? Eh bien oui, nous offrons un certain nombre de services à nos étudiants, par exemple à l'uB, et d'autres étudiants accèdent à d'autres services dans d'autres établissements, etc. Comment se fait-il qu'on n'arrive pas à élever le niveau de prise en charge en qualité et en quantité de services au profit de la population étudiante de notre site ? Et donc, cette volonté d'intégrer a été, on va dire, sanctionnée, au sens produire des effets, par l'adoption d'un principe d'élargissement de la vie étudiante à l'ensemble des partenaires et puis par la mise en œuvre d'actions dans différents domaines, dans différents champs, comme les sports, la santé bien-être, le logement, le handicap, la restauration, la solidarité. Notre commission solidarité étudiante est un élément majeur de notre établissement. Pour l'instant, ce sont les étudiants de l'uB qui en profitent mais n'y a-t-il pas des étudiants dans d'autres établissements qui sont peut-être proches d'ici, des étudiants qui devraient en bénéficier.

L'accord a porté sur ces champs mais ce n'est pas limitatif, c'est pour le moment de l'ordre des principes. L'accord s'est fait sur cet objectif n°2 d'une vie étudiante attractive et intégrative, sur les modalités de mise en œuvre c'est-à-dire sur la volonté de coconstruire ensemble avec, bien sûr, les organisations étudiantes mais en lien bien entendu avec le schéma directeur de la vie étudiante qui se déploie au plan régional et qui est mené par le CROUS évidemment.

Objectif n°3 : une forte visibilité internationale avec trois leviers à notre disposition.

Le premier levier c'est l'alliance européenne Forthem. L'alliance européenne Forthem est en plein déploiement, elle est extrêmement prometteuse, elle est tout à fait capable de nous placer dans une dynamique de projets européens, nous sommes en train d'y travailler, et l'idée c'est d'intensifier l'implication des partenaires que nous avons ici, localement, à l'échelle du site, dans cette alliance européenne Forthem. Et ça a commencé, nous avons reçu une délégation d'Agder qui est l'université de Norvège membre de Forthem, avec la doyenne de la faculté des beaux-arts d'Agder qui est venue à Dijon et qui en a profité pour prendre des contacts tout à fait fructueux avec la directrice de l'ENSA, avec les beaux-arts, dans cette perspective de rapprochement. C'est une illustration.

Le deuxième levier, c'est le levier de l'internationalisation des formations, en agissant avec Erasmus +, en promouvant les masters en anglais, bien sûr, en promouvant les échanges internationaux et en généralisant le mécanisme des graduate schools, mécanisme qui nous vient des États-Unis principalement, à l'ensemble des parcours qui mènent vers le doctorat, pour l'ensemble des partenaires qui le souhaitent.

Le troisième levier, c'est la recherche et le développement. L'idée c'est, ensemble, de développer des projets européens, de mettre en place des labels qui nous font défaut, je pense par exemple, au label HRS4R qui est un standard international d'accueil des chercheurs internationaux dans nos établissements. Nous ne l'avons pas, il faut le mettre en place. C'est développer aussi, pour les laboratoires et les établissements qui le souhaitent, des chaires de professeurs juniors, etc. Et c'est aussi, pour mener cette stratégie commune qui correspond au

projet commun, de mener une politique de recrutement, les uns et les autres, en lien avec les domaines précités, avec les thématiques de recherche et de formation précités, que ce soit cohérent, tout simplement, tout en respectant, bien entendu, l'autonomie de chacun.

Le quatrième objectif majeur sur lequel il y a eu consensus c'est de développer, de renforcer une forte synergie avec la dynamique socio-économique du territoire.

Dynamique socio-économique du territoire, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça dépend de ce qu'on met dans socio-économique. Évidemment ça concerne les entreprises mais pas seulement, on ne peut pas, aujourd'hui, se contenter d'une vision étriquée du monde socio-économique. On y place également les collectivités territoriales, bien entendu, on y place les services déconcentrés de l'État, il m'est arrivé, il n'y a pas si longtemps de signer une convention avec la direction des finances publiques pour développer les stages au profit de nos étudiants dans les services de DRFIP, c'est un exemple. Le monde socio-économique comprend aussi les autres établissements publics quels qu'ils soient, on a parlé du CHU tout à l'heure, effectivement, mais pas seulement. Il y a également le tissu associatif. N'oublions pas que le tissu associatif représente 1 600 000 salariés en France. C'est une force considérable et donc dans ce tissu associatif, beaucoup d'acteurs de la culture et de l'économie sociale et solidaire. Donc une vision vraiment complète de ce qu'est le monde socio-économique. Et ça, c'est tout à fait partagé par l'ensemble des partenaires. Alors, comment renforcer ou comment continuer de développer une forte synergie avec la dynamique socio-économique du territoire ? Eh bien, en accompagnant le tissu socio-économique vers une transition vers des pratiques et des technologies innovantes, vers des pratiques écologiquement vertueuses, vers des projets de recherche et de développement collaboratifs avec nos forces vives. Par exemple, en montant des laboratoires communs, en aidant à l'insertion des partenaires socio-économiques dans des réseaux et dans des projets internationaux. Autant de choses qui nous permettent de jouer sur des synergies territoriales fortes.

Ensuite, cette synergie avec la dynamique socio-économique du territoire doit bénéficier à l'insertion professionnelle des étudiants. C'est un objectif majeur. En permettant et en facilitant la professionnalisation des études, en développant l'alternance, alors que nous sommes déjà très portés sur l'alternance, je vous le rappelle on est un établissement qui joue cette carte-là depuis des années et ça marche bien, en facilitant la mobilité internationale des étudiants mais en facilitant aussi les stages internationaux des étudiants, en leur permettant également de développer ce qu'on appelle des soft skills, des compétences douces qui accompagnent les étudiants dans leur insertion professionnelle.

En développant également l'entrepreneuriat étudiant. Vous savez que nous préparons nos étudiants aux concours administratifs, on prépare nos étudiants au salariat on va dire classique, on prépare nos étudiants à un certain nombre de professions libérales réglementées, je pense aux médecins qui vont s'installer, aux avocats, aux huissiers, etc. Mais on ne les prépare pas beaucoup à l'entrepreneuriat étudiant, on ne les aide pas beaucoup, pour ceux qui le souhaitent, à monter leur projet entrepreneurial où qu'il se situe dans l'économie sociale et solidaire, dans la culture, même si on a un dispositif qui existe déjà avec le master IPH, ou alors dans l'économie plus traditionnelle telle que nous la connaissons. Je crois qu'il faut et ça a donné lieu à un consensus, ça doit participer à la synergie avec la dynamique socio-économique du territoire. N'oublions pas que quand il y a des start-up qui se créent

sur le territoire, eh bien en général les relations avec l'université sont très fortes, très pérennes et très fructueuses.

Et puis enfin, dernier point pour la synergie avec la dynamique socio-économique du territoire, ça concerne le transfert technologique avec la question de l'innovation, la propriété intellectuelle, la maturation, l'incubation, etc.

Donc le projet commun, tel que je viens de le définir, alors c'est le fruit des discussions que nous avons eues bien sûr, a donné lieu à un fort consensus entre les différents acteurs qui étaient présents lors de cette réunion. S'est posée ensuite la question, après le projet commun, quelle structure commune, comment institutionnellement se rapprocher ? L'idée de départ ça a été de ne pas reproduire les impasses dans lesquelles le système COMUE nous a enfermés. C'est une évidence. Il n'était pas question de retrouver les limites du système COMUE. Je vous le rappelle, au plan national il y avait 21 COMUE, 2/3 ont disparu, 1/3 au profit de fusions et 1/3 au profit de CCT, fusion ou EPE, établissement public expérimental.

Pour mémoire, la loi offre six possibilités.

La convention de coordination territoriale, c'est peut-être la solution la moins intégrative et l'État nous a signifié qu'elle ne convient pas pour notre site, pour des raisons qui m'échappent un peu parce qu'ailleurs elle fonctionne parfaitement, je pense à Poitiers par exemple. L'État accompagne bien Poitiers, mais ce qui est possible ailleurs n'est manifestement pas possible ici, pour des raisons que j'ignore. Et puis, je rappellerai que la CCT a été refusée aussi par les autres établissements membres de la COMUE.

Ensuite, deuxième possibilité offerte par le code de l'éducation, c'est l'association de coordination territoriale. Alors qu'est-ce que c'est ? C'est une sorte de CCT mais avec une surcouche administrative qui est l'association parce que c'est une association loi 1901 avec une personnalité morale, avec une direction propre, des services propres, etc. Ce qui fait que ça ressemble beaucoup à une COMUE, donc ça a été écarté par les membres qui ont participé à cette réunion.

Les deux autres dispositifs prévus par le code de l'éducation c'est la COMUE et la COMUE expérimentale. La COMUE, nous venons de voter la sortie de la COMUE, ce n'est pas pour entrer dans une autre et puis je rappelle la statistique qui concerne l'échec patent de ce système qui est d'ailleurs reconnu par l'État. L'État prend conscience que le système COMUE n'a pas fonctionné. C'est un système qui, à la limite, pourrait être retenu si on prenait la COMUE pour ce qu'elle est c'est-à-dire un dispositif intermédiaire entre deux états, si on place une COMUE vers une fusion ou vers un établissement public expérimental. Ce n'était pas la volonté des membres de passer par l'étape COMUE.

Le cinquième dispositif c'est la fusion. Pour fusionner, il faut avoir le même statut juridique. Si on a deux universités, par exemple l'uB et l'UFC, elles peuvent puisqu'elles ont le même statut juridique. Mais quand on a un établissement public à statut particulier, par exemple le CHU, et nous, ce n'est pas possible, on n'a pas la même structure, on n'arrive pas à fusionner, on va dire, des choux et des carottes. C'est un peu simpliste comme explication. Donc, mise à part une fusion avec l'UFC qui refuse la fusion, il n'y a pas de voie possible de ce point de vue-là.

Il nous reste donc le sixième dispositif qui est l'établissement public expérimental. Alors, l'établissement public expérimental c'est ce qui est attendu le plus par l'État, très clairement, peut-être après la fusion, mais quand il n'y a pas deux universités, c'est ce qui est attendu le plus par l'État. L'établissement public expérimental a un statut juridique très souple qui permet de faire du sur-mesure donc

de s'adapter aux spécificités locales. Il n'y a pas de surcouche administrative contrairement à la COMUE et à la convention de coopération territoriale parce que c'est l'université qui porte l'EPE qui devient établissement public expérimental donc on garde la même structure. Mais on intègre dans cette structure un certain nombre d'autres partenaires, d'établissements qui peuvent être, soit des établissements-composantes, ils deviennent composantes de l'établissement mais ils conservent leur personnalité morale, ils conservent leur RH, leur personnel, ils conservent leur statut juridique propre, ils conservent leur tutelle ministérielle mais ils s'intègrent dans un tout. Par exemple, les étudiants sont intégrés dans les collèges électoraux, les étudiants peuvent bénéficier des différents dispositifs de l'établissement expérimental qu'on a ensemble, etc. Ils conservent, évidemment, leurs laboratoires et comme l'établissement public expérimental, l'uB, par exemple, conserverait ses labos, ses facultés, ses instituts et ses instances.

Donc, une première catégorie de membres, des membres-composantes et puis il peut y avoir également des membres associés qui peuvent être des établissements qui ne peuvent pas, en raison de leur statut, devenir établissement-composante de l'établissement public expérimental. C'est le cas par exemple des établissements de santé. Les établissements de santé ne peuvent pas être des établissements-composantes parce qu'ils ont un statut qui n'est pas compatible avec ça. C'est le cas aussi de BSB qui a un statut très particulier qui ne lui permet pas d'être établissement-composante mais ils peuvent être associés. Comment peuvent-ils être associés ? On fait du sur-mesure, c'est tout à fait adaptable et ce qui existe par ailleurs, Emmanuelle Pucéat pourra éventuellement en parler s'il y a des questions là-dessus, montre que ce qui a été fait dans d'autres cas est tout à fait à la main de ce qui peut être souhaité par les uns et les autres. Donc, il est sorti de cette réunion, une idée selon laquelle les partenaires envisagent d'aller vers cette forme d'établissement public expérimental qui est ambitieuse mais qui permettrait, non seulement, de créer des synergies très fortes entre nous, d'élargir les possibilités de rayonnement, d'attractivité au plan international, d'élargir également le périmètre du schéma de la vie étudiante de l'établissement uB, pour le moment, bref d'avoir une approche intégrative, consentie évidemment par les communautés, bien sûr, et qui permettrait de replacer notre territoire dans une politique de site tout à fait ambitieuse.

L'intérêt de l'EPE pour l'ensemble des partenaires et pour nous plus spécifiquement, d'abord c'est l'uB qui devient EPE sans créer une surcouche administrative donc on garde les mêmes structures, les mêmes services, pas de modifications institutionnelles majeures de ce point de vue-là. On maintient nos propres composantes et nos propres laboratoires. Cela permet d'intégrer des établissements soit comme composantes, soit comme associés. L'intérêt majeur c'est de renforcer notre signature scientifique parce qu'elle sera commune. Cela nous permettra de réintégrer le classement de Leiden parce qu'il reconnaît les EPE comme des établissements universitaires, puisque c'est ce qu'il sera si nous le faisons effectivement. Cela permettra de renforcer aussi notre classement international dans Shanghai. Cela permettra également, évidemment, de pouvoir émarger au PIA qui exige une intégration sous forme de fusion ou d'EPE. Cela permettra également, si nous y parvenons, à coordonner nos formations de manière beaucoup plus forte et beaucoup plus intelligente, à l'échelle du territoire, puisque si nous y associons, et c'est sans doute ce qu'il faudra faire, le CESI, l'ESTP et l'ESEO, c'est aussi pour coordonner les offres de formation de telle sorte qu'elles soient moins concurrentielles et beaucoup plus complémentaires pour former un pôle

d'ingénierie type polytechnicum qui soit tout à fait intelligent, entre l'ESIREM, l'ISAT, l'ESTP, l'ESEO, sachant qu'il y a peu de champs concurrentiels d'ailleurs entre ces différentes écoles d'ingénieurs. Ensuite, ça permettrait de définir une stratégie de recherche et de formation commune et je crois que c'est très important pour les quatre domaines identifiés et puis, je le répète mais je pense que c'est très important, ça permet d'avoir une vie étudiante harmonisée dans un schéma global à l'échelle de l'établissement public expérimental.

J'ai eu, à ce propos, dès le lendemain de cette réunion, - parce que je voulais avoir un retour même informel du ministère sur cette éventualité -, j'ai eu donc la ministre au téléphone et je lui ai fait part, plus rapidement que ça parce que son temps est évidemment très contraint, qu'évidemment ce projet d'EPE n'était pas figé, pas du tout finalisé, il faut qu'on se rapproche de la communauté, qu'on partage, qu'on le fasse murir, il faut éventuellement qu'on le construise, évidemment, mais c'est aussi un projet qui est ouvert à d'autres partenaires qui le souhaitent. Et, là-dessus elle m'a répondu « mais ce projet d'EPE, il faut l'assumer tel quel, il n'y a pas de difficultés, d'autant plus que du côté de l'UFC, l'UTBM, etc., il y a la volonté de faire une COMUE expérimentale ». Donc elle m'a dit, « on peut tout à fait envisager qu'il y ait un EPE du côté, grosso modo, Bourgogne et une COMUE expérimentale du côté, grosso modo, Franche-Comté. Ça ne pose pas de difficultés ». Donc ça, c'était quand même une information extrêmement importante c'est-à-dire que ce projet d'EPE n'a pas l'hostilité, loin sans faut, de la ministre, elle y voit même, semble-t-il, c'est peut-être une interprétation de ma part, une manière d'obtenir une intégration qui n'a pas été possible, par ailleurs et sous un autre format dans le cadre de la COMUE UBFC.

Ensuite, on a parlé des PIA qui est un élément majeur de la discussion et elle me dit « souhaitez-vous conserver les PIA ? ». Évidemment on souhaite conserver les PIA. Elle me dit « à ce moment-là, il va falloir trouver un mécanisme de partenariat entre, si vous faites votre EPE, l'EPE, et s'ils font leur COMUE expérimentale, la COMUE expérimentale, de telle sorte que l'ambition régionale que vous portez, chacun, avec votre vision structurelle peut-être un peu différente, puisse se réaliser ». J'ai dit « écoute, on va en parler, on va avoir un conseil des membres ». Le conseil des membres UBFC c'est cet après-midi, on va en parler. Sur ce, le courrier que la ministre a cosigné avec le SGPI, Bruno Bonnell, nous est parvenu le lundi suivant. En fait j'ai eu la ministre le jeudi, donc le lendemain de la réunion du mercredi, on a reçu le courrier le lundi et il a suscité l'émoi parce que peut-être que dans sa forme il est un peu particulier, je vais rester neutre, mais surtout il comprend deux éléments fondamentaux. Le premier, c'est de dire « les PIA sont suspendus, vous avez un mois pour proposer quelque chose ». Suspendu ce n'est pas arrêté, un PIA arrêté, c'est définitif, il est mort. Suspendu c'est, pour le moment, les effets du PIA sont suspendus, et on attend de voir ce qui se passe. Et ce courrier a été signé le lendemain de la discussion que j'ai eue avec la ministre donc elle connaissait parfaitement le contexte et la deuxième chose qui y figure c'est « on attend que vous nous présentiez un nouveau projet de coordination régionale, robuste, pérenne, à la hauteur de l'excellence du site Bourgogne-Franche-Comté ». J'ai donc repris contact avec la ministre pour lui demander ce qui était attendu ? Parce qu'on a bien vu, une simple convention de coordination territoriale, ce n'est pas suffisant. Et ça je l'ai interprété et je ne suis pas le seul à l'avoir interprété comme ça, d'autres organismes l'ont interprété comme ça, c'est qu'on ne peut pas faire une simple CCT pour remplacer tout ce que je viens de décrire, c'est-à-dire on prend tous les établissements et on fait une convention de coordination territoriale,

ça l'État n'en veut pas. Ok. J'ai dit « j'ai bien compris, mais est-ce que ça nous empêcherait de faire une CCT entre, d'une part, la COMUE expérimentale et d'autre part, un éventuel EPE ? ». Réponse « ce n'est peut-être pas la peine, sur le même site, d'avoir trois systèmes de dispositifs de politique de site, ça fait quand même beaucoup. Donc ce n'est pas pertinent de mettre une CCT entre un EPE et une COMUE expérimentale. En revanche, vous pouvez parfaitement avoir une convention de partenariat forte, qui tient lieu de ciment entre une COMUE expérimentale et un établissement public expérimental ». Maintenant, il faut réfléchir à ça, on va en parler cet après-midi en conseil des membres, bien sûr, et ensuite on verra ce que nous pouvons mettre dans ce partenariat et une navette aura lieu nécessairement entre l'État et nous pour savoir si ce qui est proposé est à la hauteur du standard attendu et comment est-ce que nous pourrions, à l'aide de cette structuration-là, conserver les PIA, qui aujourd'hui ne sont pas arrêtés mais suspendus, je le rappelle.

Voilà, à peu près, où nous en sommes de la situation, voilà ce que je voulais porter à votre connaissance ce matin. Il est très clair qu'au moment où on a convoqué cette réunion, la seule information que j'avais c'était juste les fruits de la réflexion collective du mercredi 26 octobre entre les différents établissements qu'on avait réunis et qui sont prêts à travailler à l'hypothèse d'un établissement public expérimental. J'en étais resté là, on avait dit « c'est quand même une information importante, il faut en parler aux administrateurs de toute urgence », la semaine dernière c'était les vacances, on n'a pas pu vous réunir et là il n'y a pas de délibération particulière, il y a juste une volonté d'échanger, de répondre à vos questions et donc de voir comment vous appréhendez les choses, les uns et les autres, et puis, peut-être, quelles sont vos inquiétudes. Il y a forcément des questionnements puisque nous sommes dans une période de reconstruction.

Oui, Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Je vous remercie pour ces explications sur votre projet qui paraît comme ça assez harmonieux, idyllique, ou presque, on a l'impression que tout va bien mais nous, on a quand même des inquiétudes qui sont très profondes et partagées par des collègues qui nous ont sollicités depuis la délibération du CA du 1^{er} septembre. Je voudrais rappeler qu'en tant qu'élu au conseil d'administration, on ne siège pas en tant que personne mais en tant que représentant de gens qui ont voté pour nous et dont on doit refléter les positions et les inquiétudes.

Déjà, je voudrais informer l'ensemble du CA de quelques événements. Le SGEN CFDT Bourgogne, représentant en cela des collègues qui sont très inquiets, vraiment très inquiets pour l'avenir du site et notamment des porteurs de PIA, donc le SGEN Bourgogne a déposé un recours en annulation au tribunal administratif pour attaquer la délibération du CA du 1^{er} septembre sur plusieurs points. D'abord, le délai de transmission de l'ordre du jour modifié qui n'était que de trois jours. Ensuite, l'absence de mention que la politique de site ferait l'objet d'un vote et enfin, l'apparente illégalité de la délibération elle-même puisque les statuts d'UBFC prévoient qu'un membre ne peut pas sortir de la COMUE moins de 18 mois avant la fin du contrat de site et celle-ci étant fixée au 31 décembre 2023, la décision de sortir de la COMUE aurait dû intervenir avant le 30 juin 2022. Donc c'est assez déstabilisant. Ce recours a été accompagné d'une demande de déferé à la rectrice afin qu'elle annule cette délibération. Pour le moment nous sommes en attente de l'étude du dossier. Selon nous, si cette décision de sortir de la COMUE n'aurait pas

dû être prise à cette date-là, on en conclut qu'il n'y a aucune urgence à déterminer une nouvelle politique de site, à la va-vite, dans les trois semaines qui viennent, ce délai étant par ailleurs ridicule par rapport au temps qu'il a fallu pour construire UBFC. Je rappelle que les présidents qui ont commencé à négocier avec l'UFC ont commencé au début des années 2000. Donc, ça me paraît un peu précipité tout ça.

De plus, nous redisons que la décision du CA était précipitée et manquait d'éclairage car, n'ayant pas pu préparer la séance comme il se devait, les élus que nous sommes tous n'ont pas pu s'informer des conséquences gravissimes qu'aura la sortie de l'uB, d'UBFC. D'abord, comme l'ont indiqué la ministre de l'ESR et le secrétaire général pour l'investissement, dans la lettre que vous nous avez communiquée, la délibération du CA entraîne automatiquement, alors peut-être pas l'arrêt, mais en tout cas la remise en cause des PIA et des financements France 2030 en cours. Nous, on sait que les porteurs de PIA, ils doivent montrer comment ils arrêtent. Là ils sont en train de travailler sur l'arrêt des engagements. C'est donc une perte sèche de plusieurs dizaines de millions d'euros qui a des conséquences dramatiques pour les chercheurs de l'uB mais aussi pour le tissu socio-économique local. Ensuite, comme les financements région vont à UBFC et non aux établissements, si l'uB sort d'UBFC, là aussi il y a un risque d'une perte sèche qui se chiffre en dizaines de millions d'euros et qui est très impactante, notamment pour les SHS qui, dans leurs projets de recherche, comptent beaucoup sur le soutien de la région.

De plus, on n'a pas du tout parlé des EPST depuis le début de l'heure, mais le CNRS conventionne avec l'uB à travers la COMUE et comme l'a rappelé son président Antoine Petit dans un courrier du 8 avril 2022, une remise en cause du périmètre d'UBFC, implique une remise en cause des UMR de l'uB. On sait que le CNRS a annulé ces jours-ci une visite programmée de longue date avec les UMR de Dijon, et donc l'uB est en train de perdre le CNRS qui va se recentrer sur la Franche-Comté. On ne connaît pas la position des autres EPST, notamment celle de l'INRAE et d'ailleurs, dans le projet que vous présentez, aussi bien du côté bourguignon que du côté Franche-Comté, on n'a pas de nouvelles de l'INRAE.

Vous savez également que des dizaines d'emplois sont sur la sellette à l'UBFC.

Côté étudiants, on ne sait pas du tout ce que va être le sort des écoles doctorales, des contrats doctoraux, des masters internationaux qui étaient portés par UBFC.

Enfin, je rappelle que cette décision qui a été prise vraiment dans la précipitation, je le répète, va à contresens de l'histoire puisque le partenariat avec la Franche-Comté a été construit depuis 20 ans par différents présidents qui vous ont précédé et qui s'émeuvent, comme tous les élus du conseil d'administration l'ont vu la semaine dernière, qui s'émeuvent de la tournure que prennent les choses, de voir le travail qu'ils ont fait aussi dans la peine et la difficulté, on sait très bien que ça a toujours été difficile avec l'UFC, remis en cause.

Enfin, vous pensez peut-être que nous sommes quelques individus isolés à nous inquiéter, mais nous représentons un grand nombre de collègues qui ont rédigé et signé une lettre ouverte dont je ne vais pas faire la lecture, là, mais que je vais distribuer aux membres du CA. Cette lettre a été rédigée il y a trois semaines et comme les choses vont très vite, elle parle encore de convention territoriale alors que maintenant on est dans un EPE. Cette lettre va être actualisée avec les dernières nouvelles, elle sera mise en ligne sous forme d'une pétition que tous les personnels et les étudiants pourront signer pour indiquer leur inquiétude.

Sur le schéma que vous avez présenté, il y a quand même des choses qui n'ont pas du tout été mentionnées, c'est les soutiens. Quelle est la position de Dijon métropole, est ce que c'est un projet qui est soutenu par la métropole ? Je n'en suis pas sûre. Quelle est la position des EPST, quelle est la position du CNRS et de l'INRAE et quelle est la position de la région sachant que maintenant, si on a deux structures, une basée sur Dijon et puis l'autre basée en Franche-Comté mais qui a quand même des partenariats bourguignons à travers Agrosup et l'antenne de l'ENSAM, la région va devoir, soit faire un choix, soit partager son soutien ? Là, on a du mal à voir comment ça va se passer à l'avenir, sachant qu'on savait quand même, lorsque la COMUE a été créée qu'il y avait une forte volonté du ministère et du gouvernement d'avoir un modèle qui calque sur le découpage administratif, de géographie administrative, et la COMUE qui était de Bourgogne-Franche-Comté avait plus de sens qu'un EPE dijonnais et qu'une autre COMUE qui serait, elle, régionale. Et puis surtout, la question vraiment fondamentale, c'est la position du ministère. La lettre est vraiment très très inquiétante, elle fait froid dans le dos et est-ce que le projet que vous portez convaincra le ministère ? Peut-être qu'il y a eu un entretien téléphonique confidentiel entre vous et la ministre mais le courrier qu'on a, signé du SGPI ne va pas du tout dans le sens... Il parle de vives inquiétudes, d'attente d'un projet robuste. On a vraiment des doutes sur le soutien que vous apportera le ministère.

Merci.

Le Président.- Beaucoup de choses sur lesquelles je vais apporter des réponses et les uns et les autres pourront me compléter.

Vous faites un recours en annulation de la délibération, évidemment que je suis au courant de ce recours. Je ne suis pas certain que ce recours consolide la situation dans laquelle on est et je ne suis pas certain qu'il soit de nature à rassurer les gens dont vous faites l'écho ou qui sont inquiets et dont l'inquiétude vous motive. Je rappellerai également, vous citez le courrier, le courrier parle d'arrêt d'UBFC, c'est-à-dire que là, en revanche, il s'agit bien d'arrêter UBFC. Ça signifie deux choses. Ça signifie que l'État n'envisage pas la continuation d'UBFC et je crois que c'est quelque chose qu'il faut intégrer dans votre analyse de la situation. Quelqu'un peut-il imaginer aujourd'hui un retour en arrière dans le cadre de la COMUE UBFC ? Alors qu'est-ce qu'on fait ? Vous dites également qu'il a fallu beaucoup de temps pour construire UBFC. Je pense qu'UBFC n'a jamais été construite. Je pense qu'UBFC a été construite, non pas sur un projet commun, contrairement à la méthode qu'on a essayé de mettre en place avec nos partenaires pour un éventuel EPE, elle a été construite uniquement pour gagner l'ISITE. L'ISITE a été perdu et depuis qu'on a perdu l'ISITE, toutes les interrogations que j'ai portées, les propositions d'évolutions d'UBFC que j'ai portées, tout cela a été refusé par les autres, refusé, soit implicitement, on ne dit rien, on ne répond pas, soit explicitement, « ah non, pas de fusion, pas d'EPE et pas de CCT ». Devions-nous rester dans ce système ? Répondre par la positive, c'était jouer le pourrissement de la situation, l'immobilisme. Alors oui, on aurait peut-être gardé quelques PIA et puis au bout d'un moment, on n'aurait plus du tout été convaincant pour en gagner d'autres. Et moi, mon ambition c'est de porter mon établissement, enfin ce n'est pas le mien, il ne m'appartient pas, mais celui auquel j'appartiens et celui qu'aujourd'hui je représente avec une équipe de gouvernance et avec un certain nombre de collègues qui ont parfaitement conscience de cet enjeu.

Par ailleurs, vous dites « les PIA c'est très important, etc. ». J'en suis absolument convaincu. Si les PIA ne semblaient pas importants, on ne serait pas encore en train d'échanger avec des partenaires qui ne veulent pas évoluer avec nous. Et si on le fait, c'est précisément dans la perspective de conserver les PIA. Vous faites part d'inquiétude, d'interrogations, etc. Mais je les partage, je ne peux pas vous dire autre chose que « oui, les choses ne sont pas faites mais oui on va y travailler ». Cet après-midi, on va discuter ensemble et j'espère qu'on va avoir quelque chose à proposer d'ici les trois semaines qui nous restent au regard de la date limite fixée par le courrier auquel vous avez fait allusion. Perte sèche de plusieurs dizaines de millions d'euros. Effectivement, c'est une perte qui est importante, qui est possible, qui n'est pas acquise parce que le ministère nous encourage dans ce courrier à trouver une solution. Et l'enjeu, c'est bien de garder les PIA.

« Les financements région vont à UBFC, on en sera privé ».

Oui, mais si UBFC est arrêté il faudra bien que la région change son fusil d'épaule et ensuite, j'ai rencontré la présidente de région, je lui ai posé la question « est-ce que à l'issue des évolutions institutionnelles qui seront les nôtres, madame la présidente, est-ce que l'université de Bourgogne sera traitée de manière équitable, de la même manière que les autres établissements ? ». Elle m'a dit « ça dépendra de ce que vous faites et de l'ambition que vous portez ». Très bien, nous démontrerons que nous portons de l'ambition.

« Le CNRS conventionne avec UBFC, a envoyé un courrier... » et vous prétendez que l'uB perd le CNRS.

Je prétends le contraire. Un, les représentants du CNRS ont d'ores et déjà dit en réunion publique que les évolutions institutionnelles du site apporteront une évolution des conventions. Ça prendra le temps qu'il faudra, mais enfin je vous rappelle que pendant quatre ou cinq ans, je crois, il n'y a pas eu de conventions entre le CNRS et l'uB et que ça n'a pas empêché les labos et les UMR de fonctionner. Ça c'est le premier point. Deuxième point il y a une réunion qui a été annulée mais elle a été rattrapée. Le directeur de l'ICMUB a pu rencontrer les interlocuteurs qu'il devait rencontrer. Et puis ensuite, j'avais fait part au directeur de cabinet de cette menace que vous relayez encore aujourd'hui, - mais vous n'avez pas nécessairement le même niveau d'information que moi -, cette menace qui consistait à demi-mot dans le courrier qu'Antoine Petit avait signé, qui consistait à dire « si l'uB quitte la COMUE, il y aura désuérations des UMR », c'était une menace à peine voilée. J'en ai parlé avec le directeur de cabinet qui m'a dit que les désuérations d'établissements ne relevaient pas de la politique du CNRS lorsqu'il s'agissait d'en faire des sanctions et non pas pour des questions scientifiques. Donc il y a eu une interaction entre le CNRS et le ministère, de telle sorte que les choses sont revenues à la normale.

Les emplois UBFC.

Oui, bien sûr, on en a parfaitement conscience, on travaille sur cette question et il y aura nécessairement une évolution des choses si, d'un côté, il y a une COMUE expérimentale qui est créée et si, d'un autre côté, il y a un EPE qui est créé. Eh bien oui, il faudra ventiler les emplois, de fonctionnaires notamment entre les deux. Et les emplois attachés aux projets, si les projets sont maintenus, seront bien évidemment maintenus. Si d'autres emplois sur fonds propres d'UBFC sont

concernés par ce redéploiement, il faudra, et ça j'ai déjà évoqué la question, il faudra envisager de reprendre ces emplois à condition que les ressources affectées à ces emplois soient, bien entendu, transmises au nouvel employeur, ce qui paraît tout à fait normal et classique.

Le sort des masters internationaux.

Je crois que les masters internationaux, leur sort est réglé depuis la perte de l'ISITE puisqu'ils sont financés par l'ISITE et que l'ISITE prend fin en 2023. Donc la décision de l'uB n'a aucune relation avec la perte des masters ISITE.

Est-ce que mes prédécesseurs sont émus ?

Certains ont manifesté leur émotion, ils sont trois. Mais il y en a d'autres qui ont manifesté leur soutien mais ils n'ont pas voulu prendre la parole pour éviter d'intervenir dans des affaires qui ne les concernent plus. D'autres n'ont pas eu la même pudeur, je le regrette profondément et je pense que cette ingérence est totalement illégitime. En outre, si vous avez bien lu le courrier qui vous a été envoyé, qui ne m'a pas été envoyé, alors que je suis membre du conseil d'administration, il paraît que c'est un courrier qui a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil d'administration mais manifestement, il y a eu un tri. Ce courrier repose sur une analyse qui date de 2005 ou 2006. Ça m'attriste profondément de voir que les collègues ont complètement décroché des affaires universitaires locales et quand je lis l'argumentation au fond qui consiste à dire grosso modo « nous sommes trop petits pour intéresser Lyon, nous sommes trop petits pour intéresser Paris, donc unissons-nous avec Besançon pour intéresser la Suisse », c'est dans la lettre. Mais enfin quel manque de clairvoyance ! L'EPFL (Etablissement polytechnique fédéral de Lausanne) a besoin de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté pour exister, avec un milliard de budget pour 20 000 étudiants, avec un classement dans Shanghai qui le porte au niveau de Yale, Harvard et compagnie ?

Mais enfin, écoutez, les bras m'en tombent, la faiblesse de l'argumentation et son absence totale de prise sur la réalité des choses me navre pour eux. Évidemment, ils ont signé, c'est leur problème mais heureusement que le ridicule ne tue pas, ne tue plus.

A contresens de l'histoire.

Quel était le sens de l'histoire en ce moment, qu'est-ce qui était en train de se passer. Il était en train de se passer que le fruit était en train de pourrir, les choses étaient en train de se déliter et il n'y avait pas de remplacement. Eh bien, je ne regrette pas du tout la décision qui a été prise par le conseil d'administration le 1^{er} septembre. On verra ce qu'elle devient devant le juge administratif et devant le ministère puisque le rectorat fait remonter ce genre de chose à la DAJ, la direction des affaires juridiques, traditionnellement. On verra ce qu'il en est mais de toute façon, c'est une décision qui, si elle doit être annulée, reviendra évidemment devant ce CA. Sachant qu'il y a de fortes chances que UBFC n'existe plus au moment où le contrat de site sera terminé. Fortes chances puisque, de toute façon, la décision a été prise de faire une COMUE expérimentale de l'autre côté et personne ne peut imposer à l'uB d'entrer dans une COMUE expérimentale. Donc je ne suis pas certain que cette stratégie puisse s'épanouir.

Lettre ouverte.

Bien sûr, je ne peux que m'incliner devant le phénomène démocratique, je suis un démocrate et je suis à l'écoute et j'essaie de prendre les avis de tout le monde. Hier, j'ai rencontré les directeurs de laboratoire et de composante pour leur expliquer la situation parce qu'il y avait urgence. Des échanges constructifs, importants ont eu lieu, des inquiétudes, je le comprends, que j'admets parfaitement mais rester dans cette situation c'était nous vouer à disparaître d'ici 10 à 15 ans. Je rappelle quand même les mots du SGPI qu'il m'a tenu directement. Il m'a dit « on ne va pas se mentir, d'ici 10 à 15 ans, il n'y a plus qu'un seul établissement ». Est-ce que c'est le sort que la communauté de l'université de Bourgogne se réserve ? C'est-à-dire, grosso modo, le schéma COMUE UBFC c'était la disparition de l'uB au profit d'un transfert à terme, alors ça aurait pris peut-être plusieurs dizaines d'années mais d'un transfert, à terme, des affaires universitaires de Dijon vers Besançon. Est-ce que, et je l'ai dit hier aux directeurs de labo qui s'inquiètent, « est-ce que vous admettez que vos enfants, vos petits-enfants, que la question des postes, la question de la stratégie, la question des moyens financiers, des investissements, des locaux... soit décidée ailleurs qu'ici ». Si vous dites oui, très bien, moi je m'incline devant le phénomène démocratique, de toute façon je ne tiens ma légitimité que de l'élection, je ne peux pas faire autrement.

Même Dijon métropole, puisque vous disiez « est-ce que Dijon métropole, nous accompagne ? ». Évidemment que Dijon métropole nous accompagne.

Mme Dauphin-Benoist.- Il n'y a pas de représentant.

Le Président.- Eh bien, écoutez, si vous avez des informations, citez vos sources..

Mme Dauphin-Benoist.- Mais c'est parole contre parole, il n'est pas là.

Le Président.- Alors ça, écoutez, j'entends ce que vous dites mais je peux vous garantir que jusqu'à présent, il n'y a pas eu une seule défaillance de Dijon métropole dans les relations que nous avons eues pour porter un projet nouveau à l'échelle du territoire.

Position des EPST, des ONR, etc.

Je ne parle pas à la place des ONR, donc interrogez-les.

Position de la région.

Je ne parle pas à la place de la région. J'ai fait simplement état d'une discussion que j'ai eue avec la présidente de la région qui s'est déroulée avant la réunion avec les autres établissements.

Je ne partage pas du tout votre propos qui a été de dire « elle devra faire un choix », à propos de la région. Je suis désolé, si la région choisit entre une ville et une autre, la région choisit entre des établissements et des autres, je ne suis pas certain que ses choix soient respectueux du principe d'égalité qui est fondateur de notre République. Donc si ses choix sont politiques, la région aura aussi à assumer politiquement ses choix, et ça lui revient.

Le respect du découpage administratif.

Je ne vois pas bien le lien puisque de toute façon il y a deux académies dans notre académie régionale. Donc ça ne semble pas soulever de difficultés, me semble-t-il.

Et puis, la position du ministère.

Je vous fais part d'échanges que j'ai eus avec la ministre, qui sont évidemment des échanges qui ne sont pas écrits mais en tout cas qui encouragent à maintenir, et c'est ce que je souhaite, des liens forts avec nos partenaires de la COMUE UBFC, dans un cadre institutionnel renouvelé. Très clairement, il n'y a aucune raison que nos laboratoires, nos collègues enseignants cessent de travailler ensemble. Il n'y a aucune raison que les étudiants cessent de travailler ensemble à la construction d'un schéma de la vie étudiante. Je l'ai toujours dit « ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain ». On change le cadre institutionnel mais continuons de porter ensemble ce qui nous intéresse.

Mme Dauphin-Benoist.- Deux petites choses, juste pour répondre. Ne me faites pas dire que les gens qui sont inquiets, dont je me fais le porte-parole, sont des fervents défenseurs de la COMUE telle qu'elle est. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il y avait des dysfonctionnements administratifs, des lourdeurs, ça c'est quelque chose de partagé. Ce qui choque c'est de vouloir tout remettre en cause, on aurait sans doute pu continuer dans le même périmètre mais avec un fonctionnement administratif différent.

Le Président.- C'est exactement ce que j'ai porté depuis un an, ça fait un an que je porte ça, madame Benoist, je ne peux pas vous dire autre chose. Un an d'inaction et de refus.

Mme Gerrer.- Stéphanie, ça fait 15 ans que ça ne marche pas. Comment veux-tu...

Mme Dauphin-Benoist.- On ne peut pas dire que ça ne marche pas...

Mme Gerrer.- Ça s'est construit autour de l'ISITE, on a perdu l'ISITE, c'est une coquille creuse qui n'avance pas, qui est au gré des tempêtes. Quel est l'intérêt pour l'université de Bourgogne de maintenir quelque chose qui nous enfonce complètement, qui nous fait perdre complètement notre identité ? Moi, je suis très contrariée, le terme n'est peut-être pas juste, mais étonnée, du recours du syndicat que tu représentes. Je trouve que ce n'est pas le moment de fragiliser l'université, au contraire, ce serait le moment de soutenir le mieux possible l'université pour renforcer son identité et qu'elle reparte sur un chemin qui l'emmène vers un rayonnement qu'elle est en train de perdre. Tu as fait référence au courrier, franchement j'ai trouvé ce courrier de Gilles Bertrand complètement déplacé. Si tous les professeurs émérites se mettent à nous envoyer des mails alors qu'ils n'ont plus de fonction et de mission dans l'université, j'ai trouvé ça complètement décalé. J'ai pensé naïvement que Vincent et son équipe avaient été mis au courant du courrier qui nous a été envoyé, quand j'ai appris que ce n'était pas le cas, je suis consternée et je pense que Gilles Bertrand aurait été sûrement consterné, il y a 30 ans, parce que ça fait quand même 30 ans, de voir qu'on envoie des courriers aux membres de

son conseil sans même qu'il en soit informé. J'ai peut-être une conception très naïve des successions et des responsabilités, je pense qu'en tant que doyen, directeur, président, on doit soutenir les gens qui succèdent et pas les enfoncer et les critiquer ouvertement. Déontologiquement, c'est une attitude qui me contrarie énormément.

Mme Privé.- Mon intervention va être un peu longue notamment parce que je vais citer des passages de textes qui, vous allez voir, sont éclairants.

Je trouve la réponse que le ministère a faite à l'université de Bourgogne, inacceptable. Après toutes les lois qui, depuis 2017, confèrent une pseudo autonomie aux universités, il est pour moi et pour le syndicat et les étudiants que je représente, inacceptable que le ministère se permette une telle ingérence et de sortir ce que j'appelle communément « l'arme nucléaire » qui est l'arme financière. Cependant, je trouve tout aussi inacceptable la solution de l'EPE à l'échelle dijonnaise et je vais vous expliquer pourquoi. Il y a la question des trois semaines qui est intenable et vous allez voir, je vais m'appuyer sur un exemple très précis qui est l'université de Paris Sud Lettres, PSL, que l'ensemble des administrateurs et administratrices doit connaître puisque que c'est ce modèle-là que vous nous proposez, le même modèle que vous nous proposez d'appliquer à Dijon.

Sur la question des EPE de manière générale, proposer, en trois semaines, un projet qui convienne au ministère me semble finalement...

Le Président.- Je vous coupe, pardon, mais il y a un malentendu. Il ne s'agit pas de proposer un EPE en trois semaines, ficelé, etc. En revanche, proposer un schéma global qui donnerait lieu à un positionnement ministériel, ce n'est pas la même chose.

Mme Privé.- Oui, ça j'avais bien compris mais proposer le schéma d'un EPE, et là ce n'est pas du tout à l'université de Bourgogne et aux établissements que je jette la pierre, c'est au ministère, c'est intenable, parce que je vais reprendre les délais qu'ils ont pris à PSL, la rédaction des statuts finaux qui font à l'heure actuelle 33 pages, sont de quatre à cinq ans. Donc c'est très long, donc trois semaines.... Mais bon, disons que les établissements vont se mettre à fond pendant trois semaines et voilà.

Mais la question, c'est l'horizon. Nous savons tous, ici, autour de la table, qu'un EPE est par définition juridique, un établissement temporaire. Que fait-on dans 10 ans ? L'horizon de l'EPE c'est, et on le voit très bien puisque le ministère le fait sur toute la France en ce moment, c'est la fusion. Comment va-t-on pouvoir faire pour contenter le ministère, quelles sont les solutions qui nous sont proposées puisqu'on ne pourra pas fusionner nos établissements, tout simplement. Mais ça, à la limite c'est une question qui se posera dans 10 ans, c'est autre chose.

Moi, j'aimerais vous contredire sur un point, Monsieur le Président. Vous nous dites qu'il n'y a pas de surcouche administrative. Si on reprend le modèle que vous nous proposez, malheureusement ce ne sera pas vrai puisque nous aurons des établissements- composantes qui seront, en effet, des composantes au même titre qu'un UFR de notre établissement, mais il y aura des établissements associés qui eux, auront cette surcouche de l'université de Bourgogne qui sera un établissement expérimental. Donc il y a la question de cette surcouche qui, quand même, doit être discutée.

Vous nous parlez beaucoup de la question du ranking. A juste titre, PSL, Paris Sud Lettres est 28^e au niveau national, c'est très intéressant et ça peut amener

quelque chose mais je vais vous citer un tout petit passage d'une étude scientifique menée par l'université PSL sur le classement de Shanghai qui nous dit « le classement de Shanghai est un exercice de style qui n'a été commandé par personne et dont le résultat est sans aucune valeur sur le plan scientifique ». Sur ce plan, notre analyse rejoint et complète celle de (*mot inaudible*) qui tombe à point nommé. Qu'il ait une valeur sur un plan politique est une autre question et chacun se fera son opinion. Je suis volontairement provocatrice sur cette question-là mais on voit bien que les personnes qui jouent à fond le jeu du classement de Shanghai, eux-mêmes le critique énormément.

Outre toutes les questions classiques qui seront posées, la question des frais d'inscription, la question (*mot inaudible*) puisqu'on sait bien qu'un EPE est complètement dérogoire au code de l'éducation, il y a un autre questionnement qui doit être posé, c'est que la couche administrative de l'EPE doit être suffisamment forte, c'est un critère du ministère pour prétendre à des financements type ISITE. C'est une obligation ministérielle et par exemple, justement, dans les statuts de PSL, on nous dit « l'université PSL s'appuie sur leur histoire et leur patrimoine, un capital symbolique remarquable, une recherche de pointe, des étudiants d'une qualité exceptionnelle, une pédagogie éprouvée, une capacité de valorisation, tous partagent la volonté de créer au cœur de Paris une université comptant parmi les plus grandes institutions universitaires internationales. Au sein de cet EPE on a des universités comme Paris Dauphine, on a l'Institut Marie Curie, le Lycée Henri IV, l'École des Mines, l'École nationale des Chartes et j'en passe. La question est : comment est-ce que l'université de Bourgogne va pouvoir, en se transformant en EPE, puisque c'est la solution proposée, va pouvoir prétendre avoir des épaules aussi fortes pour prétendre à ce type de financements ? Sachant que deux EPE vont être créés au niveau de la région, une COMUE expérimentale et un EPE, il y aura deux établissements au sein de la même région.

Le Président.- Mais ce n'est pas pareil.

Mme Privé.- Mais vous m'éclairerez certainement après, Monsieur Thomas. La création d'un EPE durable nous semble au mieux idyllique et, de toute évidence, très très inquiétante. Pour nous, et là je vais m'ouvrir au conseil d'administration et être très très sincère avec vous, je pense malheureusement que les paroles du ministère telles qu'elles vous ont été livrées, ne sont pas honnêtes, - et là, je ne jette pas la pierre sur vous, Monsieur Thomas, vous ne pouvez malheureusement pas être dans la tête de la ministre, même si je pense que nous aimerions tous -, notamment parce que moi, je vois une suite politique sombre, très certainement vous allez me le faire remarquer.

Au vu de la teneur de la lettre, je vois un refus du ministère du projet d'EPE dijonnais, une mise sous perfusion de l'université de Bourgogne parce que, malheureusement, ça ne peut pas tenir d'un point de vue de l'argent, une mise sous tutelle et forcer une intégration à un EPE régional. On va certainement me dire que je vois la foudre s'abattre sur l'université de Bourgogne et que je ne vois que le noir et le sombre, ce qui peut-être est vrai et que, j'espère, est vrai. Mais cette vision politique que j'ai sur les deux prochaines années, elle se place notamment parce qu'on a la question du CROUS, il ne faut pas dissocier la question UBFC de la question du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté qui est quand même un des deux seuls établissements du CROUS fusionnés de France, dont je suis d'ailleurs membre du conseil d'administration et qui reste un projet risqué aussi pour le

ministère. Donc, voir la défusion des universités, c'est peut-être ouvrir la porte de la défusion des CROUS. Il y a également la question de la loi Fioraso qui oblige les rapprochements régionaux même si, finalement, je suis très heureuse du refus que l'uB a fait du modèle ministériel imposé de la COMUE qui n'a pas marché chez nous, je vous l'accorde. J'ai été membre du conseil d'administration de la COMUE et mon premier conseil d'administration de la COMUE a été la démission de Nicolas Chaillot donc je suis la première à pouvoir dire que, en effet, le modèle COMUE n'a pas marché chez nous, ça c'est une évidence et je suis contente que vous ayez eu le courage, que je salue, de le remettre en question. Mon problème, c'est que le ministère a de grandes chances de ne pas avoir été honnête avec vous et que malgré toute votre bonne volonté sur ce que vous avez tenté au niveau des partenariats avec l'université de Franche-Comté, avec les autres membres de la COMUE, etc., et toute cette volonté de reconstruire cette COMUE qui était en ruine, je vous l'accorde, d'un point de vue fonctionnel, moi je vois un avenir très sombre et vous allez probablement me répondre, et je terminerai là-dessus parce que j'ai déjà été assez longue, que la comparaison avec l'université PSL est complètement anachronique parce que nous sommes sur des niveaux d'universités, d'instituts, d'écoles, qui sont très différents des nôtres. Mais c'est ce que le ministère attend et le modèle PSL est le premier EPE de France, il me semble, et ce n'est pas pour rien parce qu'il y a une volonté ministérielle autour de ces EPE et, malheureusement, je ne vois pas un avenir aussi radieux et c'est une grande inquiétude.

Mme Tournay-Dupont.- Il y a quelque chose qui m'interpelle dans le courrier du ministère, c'est pour compléter le propos, la dernière phrase nous précise que nous devons présenter un nouveau projet de coordination régionale à la hauteur du site Bourgogne-Franche-Comté. Donc j'ai un peu de mal à comprendre entre ce que la ministre vous dit « l'EPE, pas de problème, c'est local... » enfin pas local mais entre... et cette dernière phrase qui suit finalement la conversation que vous avez eue avec la ministre ou ce qu'on nous demande c'est quelque chose de régional à la hauteur de Bourgogne-Franche-Comté. Donc ça m'interpelle cette phrase.

Le Président.- Simplement, ce que j'ai dit tout à l'heure, ce qui est attendu, c'est qu'il y ait un lien structurel entre la COMUE expérimentale et l'EPE pour pouvoir continuer...

Mme Tournay-Dupont.- La question c'est, comment peut s'articuler un lien entre une COMUE expérimentale qui finalement ne veut plus de la Bourgogne qui ne veut plus de la COMUE expérimentale, comment on peut articuler quelque chose entre les deux et comment peut-on arriver à un projet commun ?

Le Président.- Réponse peut-être cet après-midi avec les partenaires mais ça ne se fera pas s'ils ne le veulent pas.

Plusieurs points. Il y a des éléments à préciser. Je rappelle qu'il ne s'agit pas de créer un EPE en trois semaines, ce n'est pas du tout ça, il s'agit de proposer à l'État un schéma et, sur la base de ce schéma, que l'État puisse se positionner, notamment dans la perspective de reprise des PIA. Un point peut-être, quel horizon, un EPE est temporaire, quid dans 10 ans ? Eh bien, PSL n'est plus un EPE...

Mme Privé.- Non, justement.

Le Président.- ... et ce qui a été créé a été définitivement entériné donc il n'y a plus de caractère expérimental et comme l'expérimentation satisfaisait les partenaires, c'est devenu un établissement définitif, ça n'a pas remis en cause le statut des uns et des autres.

Sur le ranking, « Shanghai ne vaut pas grand-chose scientifiquement », si je résume un peu vos propos.

Mme Privé.- Ce n'est pas les miens, c'est ceux des chercheurs de l'université de PSL.

Le Président.- Je partage, enfin pas tout à fait mais disons que je partage probablement une analyse, tous les classements reposent sur des critères qui sont biaisés et le biais peut-être le plus important dans Shanghai c'est que, par exemple, la littérature scientifique en langue française est totalement exclue du ranking. Par exemple, en droit il n'y a que des revues américaines ou éventuellement anglo-saxonnes qui sont utilisées pour opérer le ranking, pourtant je pense que la France est un pays du droit assez important quand on sait le rayonnement qui est le sien entre droit international public, privé, etc. Donc on n'apparaît pas, effectivement, scientifiquement, ce n'est pas satisfaisant mais vous l'avez souligné, ce n'est pas nous qui avons décidé que Shanghai était l'alpha et l'oméga de la politique universitaire en France. C'est l'utilisation politique de ce classement qui aboutit à maintenant 15 ans de réformes de l'ESR en France. Je partage votre circonspection quant à la pertinence d'un tel choix mais n'empêche que c'est celui de notre État. On peut résister, on peut refuser mais si on refuse, on n'existera plus, ça c'est très clair.

Les dérogations au code de l'éducation.

On y a pensé, c'est un point d'attention important pour nous. Très clairement, à supposer qu'il y en ait, elles seront minimales.

Vous avez fait une comparaison entre Dijon et PSL, on n'a jamais été dans la même catégorie d'universités. Et je rappelle que notre territoire BFC, c'est 10 % du territoire national, 5 % de la population et 3% de la richesse nationale et que les universités qui apparaissent au plus haut niveau de tous les rankings sont des universités qui reposent sur un territoire extrêmement dynamique et avec une population importante. Je rappellerai que des institutions comme Harvard ou Yale, elles ont 20 000 étudiants maximum, McGill qui figure parmi les 50 premières universités, c'est 15 000 étudiants, quelque chose comme ça. La France a décidé de poursuivre une politique différente qui est celle de regroupements, « big is beautiful » manifestement, alors effectivement, ça permet de faire du chiffre, ça ne résout pas un certain nombre de difficultés que vous avez pointées dans vos propos d'ailleurs, qui tiennent aux moyens, qui tiennent au taux d'encadrement, qui tiennent à plein de choses que nous supportons depuis de très nombreuses années et sur lesquelles il n'y a pas grand-chose de fait.

L'EPE doit être suffisamment fort pour remporter des PIA.

Oui, absolument, vous avez raison, je partage votre point de vue, je pense que deux établissements de santé, deux écoles en SHS, une présence de Sciences Po Paris, également des ONR qui, à un moment ou à un autre, par raison, nous rejoindront, de ce point de vue-là, je pense que si établissement expérimental il doit y avoir, il sera armé pour continuer à développer ce qui fait le succès actuel de l'uB.

Alors l'uB ce n'est pas Harvard, ce n'est pas Yale, ce n'est pas PSL, mais l'uB est quand même classée dans Shanghai, je suis désolé, malgré tous les vices de ce classement, entre la 17^e et la 19^e place nationale sur 75 établissements, ça veut dire qu'il y a plus de 50 établissements qui sont derrière elle, y compris des établissements fusionnés. Donc il y a des forces vives, il y a des talents, il y a des personnels engagés, il y a des laboratoires de grand renom, il y a des chercheurs, des enseignants, des étudiants qui sont là et qui font que cette communauté est dynamique et qu'elle rayonne. Elle rayonne sans EPE, avec une COMUE moribonde, elle rayonnera mieux, j'en fais le pari, avec un EPE qui repose sur un projet véritablement partagé et non pas sur un coup de poker qui était fondé sur l'ISITE et qui était finalement simplement l'attrait de l'argent. Et ça, pour moi, c'est un élément d'espoir effectivement. Alors pour autant, j'ai bien conscience de l'ensemble des obstacles qui sont devant nous, mais entre une situation déliquescence et puis un projet porteur d'espoir, oui, effectivement, je me place résolument du côté de l'espoir et non pas du côté de la résignation, c'est très clair mais ça ne m'empêche pas d'être parfaitement conscient de l'ensemble des enjeux et des difficultés.

Mme Pucéat.- Je voulais juste compléter un ou deux points. Je suis contente de voir que ce courrier du ministère vous interpelle, quand même, parce qu'effectivement on peut constater que c'est une situation inédite, ce sort que le ministère nous réserve puisque pour rejoindre votre propos sur les conséquences inattendues qui n'ont pas été présentées avant, sur les PIA, on pouvait quand même avoir des éléments historiques parce qu'un certain nombre de PIA ont été obtenus en 2017 et les 2/3 des COMUE ont été dissoutes en 2018-2019-2020. Donc, on peut tout à fait retracer l'historique de ces PIA et du devenir de ces PIA lors des dissolutions des COMUE dont la moitié, quand même, ont donné lieu à des conventions de coordination territoriale. Et si on fait le constat, ces PIA ont tous été conservés. Alors peut-être que mon analyse n'est pas tout-à-fait exhaustive mais j'en ai quand même regardé un certain nombre, à part peut-être à Limoges qui n'est pas aujourd'hui, à ma connaissance, dans une structure à nouveau de regroupement, les PIA ont été conservés. Alors certes, la très grande majorité de ces PIA au sein des COMUE, était portée par les établissements eux-mêmes et pas par les COMUE, mais néanmoins il y a des exemples, on peut citer Sorbonne Paris Cité où il y avait des PIA portés par la COMUE et qui ont été préservés et transférés à des établissements qui en font partie. Donc, cet historique quand même on l'a et ce sont des données factuelles que l'on peut tous regarder et s'y intéresser. Donc, en ce sens, ce courrier, effectivement, est assez surprenant puisque le sort qui nous est ici réservé est quelque chose d'inédit dans l'historique de dissolution des COMUE. Et, juste pour rajouter aussi sur vos inquiétudes vis-à-vis des EPE, puisqu'on connaît effectivement l'exemple de PSL, quand on regarde un peu les statuts des EPE, alors c'est beaucoup plus long que les conventions, il y a 30 ou 50 ou 70 pages de statuts à examiner, il y a une très grande latitude sur la forme que peuvent prendre ces EPE, sur les statuts, il y a un peu, un EPE, une forme de statuts. Donc il y a une très grande latitude sur ce qu'on peut faire. Effectivement, il y a une dérogation possible au code de l'éducation, je comprends tout à fait que ça soulève des inquiétudes puisque, notamment, dans la représentation des usagers et des personnels, c'est extrêmement variable puisqu'on peut descendre à 40% notamment dans le conseil d'administration alors que c'est 60% dans le code de l'éducation. Néanmoins, cette latitude-là, certains l'ont pris, d'autres non, c'est-à-dire qu'on peut tout à fait avoir une ligne pour dire « on ne déroge pas sur ce point au code de l'éducation ». Il

me semble, si je ne me trompe pas, que c'est le cas de Grenoble par exemple, où ils ont maintenu 60% de représentation des personnels et des usagers. Tout ça pour dire que oui, effectivement, il y a des EPE ou ça peut être problématique mais si on travaille intelligemment, on peut aussi, en échangeant et en identifiant les points qui pourraient poser problème, ne pas déroger ou en tout cas le moins possible, au code de l'éducation, si c'est la volonté que l'on a.

Mme Privé.- Je veux bien répondre très rapidement si ça ne vous ennuie pas. Sur la question de pourquoi le ministère ne nous rend pas les PIA ? Je me suis renseignée, j'ai été au téléphone hier toute la journée, tout simplement parce que l'université de Bourgogne, je dois le dire au conseil d'administration, selon mon point de vue, crée un précédent politique. La manière dont l'université de Bourgogne est sortie de la COMUE ne nous pose pas de souci, à nous, particulièrement, mais pour le ministère a dû être perçue comme menaçante. Pour le ministère, je me place dans l'optique du ministère. Selon moi, dans l'optique du ministère, nous n'étions pas face à une COMUE en déliquescence, nous étions face à une COMUE qui vivait mal mais ne s'effondrait pas comme l'ensemble des COMUE. Alors, dans les faits, nous on est dedans, on sait...

Mme Lang-Ripert.- Eux aussi, ils nous suivent quand même depuis un certain temps.

Mme Privé.- Oui, mais ils sont très très loin le ministère, soyons réaliste. Donc je pense que dans l'idée du ministère, il y a un précédent politique qui était en train d'être créé et qui probablement leur semblait dangereux, sinon pourquoi auraient-ils sorti l'arme nucléaire des financements avec une lettre aussi sèche ou très honnêtement, Monsieur Thomas, j'ai l'impression que vous êtes insurrectionnaire dans cette lettre. C'est ce que je comprends de cette lettre. Donc je donnerai cet élément de réponse.

Je me pose la question de Sciences Po. Vous dites, à juste titre, que Sciences Po Dijon est un site délocalisé de Sciences Po Paris. Comment est-ce que ça se traduirait dans l'EPE, Sciences Po Paris est-il d'accord pour qu'un de ses sites délocalisés rejoigne un EPE local ? C'est une vraie interrogation de ma part.

Et enfin, vous parlez de la transformation actuelle de PSL, alors il manque un arrêté pour que PSL devienne un grand établissement. Est-ce que c'est, aujourd'hui, la vision politique que vous avez, la transformation en un grand établissement ? Je vous pose une question un peu complexe à laquelle vous ne pourrez probablement pas répondre totalement et donc là, sur le grand établissement, on a les mêmes problèmes que sur les EPE. C'est complètement hors du code de l'éducation. Je vous citerai les frais d'inscription des masters de Paris Dauphine, on est à plus de 6 000 euros par an.

Le Président.- Paris Dauphine a toujours été un établissement expérimental depuis sa création par le général de Gaulle. Là, c'est vraiment l'exception qui confirme la règle.

Mme Privé.- Oui, complètement mais en fait Paris Dauphine a trouvé dans cette forme d'EPE quelque chose qui, justement, permet d'entériner, du point de vue de la loi, des frais d'inscription qui sont énormes puisqu'avant il y avait énormément de contestation sur ces frais d'inscription et je suis tout à fait d'accord avec vous que

Paris Dauphine est l'exception qui confirme la règle, mais l'EPE PSL a entériné et confirmé, d'un point de vue du droit, grâce à l'arrêté de 2018, sa sortie des frais d'inscription classiques. Il y a une forme d'établissement qui a été créé pour rendre légal ce genre de chose. Vous parliez, et à juste titre, des représentants d'étudiants, au conseil d'administration de PSL, c'est trois étudiants seulement, membres du CA, donc c'est ridicule. C'est pour ça que j'aimerais avoir des gages sur cette question-là. Nous on veut bien coconstruire et on a toujours défendu la COMUE à l'époque où on était majoritaires dans ce conseil parce que c'était pour nous un beau projet, à l'époque, mais là si on veut transformer sur un EPE bourguignon, en termes de dérogation au code de l'éducation, il nous faut des gages.

Mme Lang-Ripert.- Le courrier ne s'adresse pas qu'à Vincent Thomas. On l'a tous lu, c'est madame la Présidente, messieurs les présidents et directeurs. C'est important.

Mme Privé.- Non, mais je ne disais pas ça contre Monsieur le Président. Je disais ça sur le ton humoristique parce que je trouve que ce courrier est excessivement à charge contre l'université de Bourgogne.

Mme Lang-Ripert.- Mais c'est vous qui le lisez comme ça.

Mme Privé.- Oui, mais en tant qu'administratrice, j'en donne ma lecture. Je ne dis pas qu'elle est partagée par l'ensemble des membres du conseil d'administration. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Le Président.- On n'est pas PSL, je suis désolé de vous le dire. Je suis administrateur depuis 2012 et à chaque fois qu'il s'est agi de prendre une décision, qu'il était éventuellement suggéré d'augmenter les droits d'inscription ou de voter sur les droits différenciés, j'ai toujours voté ces délibérations en faveur des étudiants, ce qui n'a pas toujours été le cas d'ailleurs, d'autres administrateurs, je le souligne. En tout cas, ça a toujours été ma conviction. Après, ce que vous évoquez, le nombre d'étudiants présents, le nombre de représentants de personnels, etc., moi je dis qu'il n'y a pas de fatalité et qu'il n'est pas inscrit dans le code de l'éducation que nous devons réduire le nombre de représentants étudiants, le nombre de représentants des personnels, pas du tout, ça c'est à nous de le faire.

Laetitia.

Mme Martinez.- Merci Monsieur le Président.

Puisque la région a été convoquée dans ce débat, vous me permettez de rebondir. Effectivement, lors de l'entretien entre la présidente de région et le président de l'uB, la présidente attendait de prendre connaissance du projet sur lequel vous avez évoqué un travail en cours, dans le cadre de cet entretien, en tout cas c'est ce qu'elle m'a relaté et dont je prends connaissance aujourd'hui. A ce titre, si vous avez un support parce que j'ai pris des notes en étant la plus studieuse possible dans cet exercice, si vous avez un support permettant de venir étayer la présentation qui nous a été faite, j'en serai volontiers preneuse.

Il reste pour moi un certain nombre d'interrogations dans les questions que vous avez abordées.

J'entends les rapprochements sur l'articulation des formations, sur un campus sur un périmètre géographique donné et sur la vie étudiante plus intégrée.

Mes interrogations, elles portent plus sur la recherche et sur la structuration de la recherche qui a été évoquée justement pour répondre à cette ambition et qui fait d'ailleurs bien l'objet de l'ensemble des échanges qu'on peut avoir parce que les domaines différenciants que vous évoquez, ce sont peu ou prou les domaines différenciants d'UBFC. Ce sont le fruit d'ISITE mais ce sont les grands domaines qui ont été évoqués et qui sont, vous l'avez dit vous-même, appuyés sur les anciens axes d'ISITE parce que ce sont là que sont les forces de recherche en Bourgogne-Franche-Comté alors que ces axes ISITE s'appuyaient aussi sur des laboratoires qui venaient structurer l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté, avec des forces de recherche en lien avec d'autres universités, qui venaient conforter justement ces axes. Ces domaines différenciants ont d'ailleurs été soulignés par le SGPI, par Bruno Bonnell lors de sa venue, aussi bien sur la question d'alimentation durable ici, que le lendemain, il était à Besançon, sur la question des bio-médicaments. On sait qu'on a de vrais atouts de recherche en Bourgogne-Franche-Comté et il est important qu'on puisse, ensemble, les conserver. Et là, j'avoue que j'ai du mal à voir comment. En plus des forces de recherche qui s'appuient sur des établissements importants à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, l'Institut Agro, l'UTBM sur d'autres domaines, cette dimension-là, elle reste pour moi encore pleine d'interrogations au regard du projet que vous avez présenté et, par ailleurs, le projet concernerait au total combien de chercheurs, in fine si vous aviez cette dimension-là ? Parce qu'aujourd'hui encore, sur ces sujets-là, on a vraiment avancé.

Et moi, je voudrais quand même revenir, je pense ne pas partager le même ressenti, en tout cas la même appréciation qu'une partie des membres du conseil d'administration sur UBFC, même si je conçois ses imperfections à certains égards, qui ont d'ailleurs été évoqués, mais UBFC ce sont aussi de formidables réussites et je vous invite à relire la conclusion du jury de l'ISITE, aussi bien sur la qualité scientifique des travaux que sur la structuration, « ne perdez pas ce sur quoi vous avez commencé d'avancer » et en ça, je ne fais l'exégèse de rien du tout, je vous invite à relire stricto sensu les conclusions du jury de l'ISITE. Pourquoi je dis ça ? Je pense qu'on a des atouts formidables à l'échelle du territoire et ils doivent nous permettre de nous appuyer dessus, de faire rayonner notre recherche et aussi, plus largement, à quoi ça sert la recherche ? C'est de venir répondre aux défis sociétaux, environnementaux, sociaux, auxquels on est confronté et c'est loin d'être sans lien avec la formation. Et ce lien formation-recherche qui est aujourd'hui porté par les graduate schools, particulièrement financés par des PIA, également, à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté sont des éléments importants et des éléments qui viennent nous permettre de structurer cette recherche. Et d'ailleurs, dans le courrier du ministère, la question de la suspension des PIA, elle a été évoquée. De mémoire, on avait des craintes, elles ont été évoquées au conseil d'administration de juin, elles ont été évoquées dans d'autres instances, elles sont aujourd'hui clarifiées, en tout cas elles viennent nous dire ce qu'il en est pour de vrai, au regard de ce qu'on pouvait entendre.

Et on sait qu'on est tous, ici, dans ce conseil d'administration, attachés à ces financements parce qu'ils viennent soutenir des projets extrêmement importants et ce que je voudrais qu'on retienne, c'est la porte ouverte à un projet de structuration à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté. Je ne sais pas qui a évoqué la dernière phrase du courrier juste avant mon intervention, ce que je veux retenir, c'est cette porte ouverte, cette opportunité de pouvoir porter et présenter un projet qui permette de poursuivre cette structuration qui, à certains aspects, bien sûr est perfectible dans ce qu'elle est mais qui surtout, et c'est ça l'important, porte des forces de recherche

avec un pouvoir d'innovation, de transfert de technologie. On a aujourd'hui une structuration à l'échelle de la BFC sur le transfert de techno, sur la maturation, sur l'incubation, on a des outils qui sont performants, pour preuve les quatre projets lauréats dont j'ai oublié la nature de la gratification, portés par l'incubateur d'État, il y a peu de temps. Vraiment, on a des atouts qui sont formidables sur ce territoire et je sais qu'on les partage. Prenons cette opportunité pour pouvoir, encore une fois, les transformer dans l'intérêt collectif.

Le Président.- Je ne peux qu'approuver ce que vous dites. C'est ce que je porte depuis plus d'un an et c'est ce qui a donné lieu à des fins de non-recevoir, systématiquement, quand on voulait faire évoluer la structure administrative. Je partage absolument ce que vous dites et je souhaite qu'on continue. Juste une chose sur l'analyse du rapport du jury international. Il nous dit « vous êtes formidables mais pas assez pour garder l'ISITE ».

Mme Martinez.- Il y a quand même des signes d'encouragement.

Le Président.- Oui, mais c'est comme le mauvais élève, tu as cinq et en travaillant un peu plus, un jour, tu auras la moyenne.

Mme Martinez.- Ça c'est l'interprétation qu'il vous revient, je reste une optimiste, je regarde le verre à moitié plein.

Le Président.- J'espère que vous voyez bien le verre à moitié plein, aux 2/3 plein, avec ce que nous proposons. Vraiment, oui, bien entendu, j'ai toujours dit et j'ai toujours tendu la main aux collègues, toujours, toujours, que ce soit dans les communications, dans les discussions à part, au conseil des membres, j'ai toujours dit « continuons de travailler ensemble ». Maintenant les conditions institutionnelles dans lesquelles évolue mal la COMUE ne sont plus admissibles. Donc, changeons la structure institutionnelle, faisons-la évoluer, élargissons à des acteurs qui, pour l'instant, ne sont pas dans cette structure UBFC et continuons à travailler ensemble. Il n'y a pas de difficulté là-dessus.

Mme Moser-Jauslin.- Je vais dire des choses qui sont peut-être un rappel mais si on rappelle le texte qu'on a voté le 1^{er} septembre, c'est beaucoup plus riche que ce que les gens disent, les gens qui sont inquiets, ce qu'on trouve dans les articles de journaux. Ce texte, il parle de non-renouvellement de notre participation dans la COMUE actuelle à l'issue du contrat. Mais il y avait aussi plein d'autres choses dans ce texte. Il y avait la raison de cette décision et, ce qui est probablement le plus important, le fait que nous nous engageons dans la construction d'une nouvelle forme d'organisation qui permettra des collaborations entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région. Et c'est ça exactement ce que Vincent Thomas et son équipe sont en train d'essayer de faire. Et il me semble que vu la situation actuelle, une solution possible, la construction de l'EPE me paraît une bonne stratégie qui, comme c'était dit avant, donne la possibilité de collaborer activement avec tous les autres acteurs, d'une manière efficace.

M. Bichebois-Delhief.- Ma première question n'est pas de moi mais de Louise Bouché qui s'excuse, son alternance fait qu'elle ne peut pas être présente. La

question est « quel est le plan B si le ministère estime qu'un EPE ne correspond pas à ce qui a été demandé ? ».

Le Président.- Très clairement, alors c'est une discussion, ce n'est pas écrit, etc., j'ai eu les encouragements de la ministre. Ça c'était le premier temps, elle m'a dit « cet EPE, il faut que l'établissement l'assume, il faut le construire et c'est bien de réunir des forces qui, pour l'instant, ne sont pas dans une politique de site. », ce qui est le cas. Et ensuite, le deuxième temps de la discussion, c'était les PIA « est-ce que vous voulez conserver les PIA ? A ce moment-là il va falloir structurer quelque chose entre l'EPE et la COMUE expérimentale ». C'est ce qu'elle m'a dit. J'ai eu plusieurs échanges avec elle, ça c'était le jeudi 27 octobre. Hier on en a reparlé, elle m'a dit « vois avec tes collègues de la COMUE, ceux qui veulent faire une COMUE expérimentale, proposez quelque chose et ensuite on fait une navette avec le ministère pour ajuster, pour voir si ce que vous allez proposer, in fine, va correspondre ». Maintenant, il est très clair que ça ne sera pas 60 pages de statuts, c'est un projet politique de structuration, une sorte de duopole universitaire que j'ai appelé de mes vœux depuis très longtemps. De ce point de vue-là, si nous sommes suffisamment ambitieux dans le partenariat qui est voulu par le ministère entre la COMUE expérimentale et l'EPE que nous projetons, l'objectif c'est de garder les PIA. Mais à nous de nous hisser au niveau des attentes du ministère. Et quand je dis « nous » ce n'est pas un « nous » de majesté, c'est un « nous » qui inclut les autres établissements, membres actuellement de UBFC parce qu'il y a aussi un positionnement qui a été jusqu'à présent « on refuse tout ». Sauf que la menace de la perte des PIA les concerne aussi. Aujourd'hui, sérieusement, pour la première fois finalement, j'espère que cette menace ils l'entendront et que ça les sortira d'un positionnement attentiste, on attend que ça se passe, ce n'est pas nous qui prenons les initiatives et comme ça on n'en porte pas le poids politique. Parce que ça aussi c'était une stratégie. Donc je crois que là, nous sommes face à nos responsabilités. « Nous » ce n'est pas le « nous » de majesté, je le répète, c'est le « nous » collectif. Et je pense que le fait qu'il y ait quelque chose qui élargisse la politique de site en termes d'établissements, via un projet d'EPE à l'échelle qui est la nôtre, ne va pas à l'encontre des souhaits du ministère, c'est certain, il y a plus d'intégration.

M. Bichebois-Delhief.- Merci, je lui rapporterai votre réponse fidèlement. Une question en mon nom propre, comment comptez-vous inclure les étudiants dans le processus de construction parce que les délais sont assez courts.

Après on aura des questions sur la gouvernance, la vie étudiante, etc.

Le Président.- C'est une évidence, d'abord les étudiants ne sont pas exclus puisque le vice-président étudiant, Maxence Roulliat est associé aux discussions et il y a été associé dès le début. Ensuite, oui il nous faut des étudiants et pas seulement des étudiants de l'uB, il faut aussi des étudiants des autres établissements parce que il y a aussi des aspirations, et oui, les étudiants vont participer. L'idée c'est de créer des groupes de travail, au moins sur les quatre objectifs que j'ai décrits tout à l'heure et d'y associer ceux qui le souhaitent. Alors on ne va pas associer 50 personnes parce qu'on n'avancera pas, mais d'associer sur le schéma de la vie étudiante, c'est une évidence et il n'a jamais été question de faire autrement.

M. Bichebois-Delhief.- On est un peu craintifs, pas craintifs mais c'est un peu l'idée. Vous parliez que sur la gouvernance de l'EPE il n'y aurait probablement

pas de baisse du nombre de représentants usagers et personnels mais on voit à l'UCA, l'université Clermont Auvergne, ils ont même augmenté le nombre de sièges en conseil d'administration mais le conseil d'administration n'a plus aucun pouvoir et c'est une sorte de (*mot inaudible*) qui fonctionne.

Le Président.- Mais on n'est pas du tout sur ce schéma. Globalement, ce qui dicte notre structuration institutionnelle c'est le modèle actuel de l'uB, simplement, au lieu d'avoir des collèges électoraux uniquement avec les étudiants de l'uB, ça sera un collège électoral qui s'élargira. Ça, c'est ce qu'on a en tête, maintenant ça conviendra aux uns, aux autres, oui, non, etc. Il y a des ajustements comme ça mais il n'est pas question de diminuer la représentation relative de chaque collège électoral dans les instances qui seront celles de l'établissement public expérimental. Ce n'est pas ma position, je n'ai pas l'habitude de ne pas dire ce que je pense et de ne pas mettre en place ce que je dis. Il n'en est pas question. C'est pareil pour les organisations professionnelles. Il n'y a pas de volonté de diminuer le nombre de sièges de BIATSS, de corps B chez les enseignants-chercheurs, de corps A, etc. En revanche, ça élargira nécessairement les collèges électoraux, peut-être pas pour toutes les instances et peut-être pas pour tous les membres parce que pour les établissements-composantes, oui, ils sont nécessairement composantes mais pour les membres associés, pas nécessairement parce qu'ils sont un peu moins intégrés au fonctionnement de l'établissement public expérimental. C'est des choses à trouver et à voir, on peut faire du sur-mesure et les étudiants ne seront pas écartés, ça c'est clair.

M. Le Moyne.- Je voulais apporter une vision un peu pragmatique de la chose. La COMUE, je crois que le consensus est fait sur le fait qu'elle ne pouvait pas perdurer telle quelle. Je n'ai entendu personne souhaiter que ce modèle continue et je crois qu'il était plutôt courageux de le dire tôt pour que ce type de discussion enrichissante puisse se faire dans les délais. Vous voyez que même en commençant en septembre... Que ce serait-il passé si on avait attendu la fin du délai réglementaire pour proposer une organisation ? On serait dans une panique absolue. Là, dans les faits, il y a pratiquement un an pour consolider une structuration. Donc, je me félicite que le conseil ait voté cette délibération le plus tôt possible. Maintenant, s'il n'y a pas COMUE, il faut évidemment voir les scénarios possibles et comme l'a dit le président, ils ne sont pas finis.

Tu as listé six structurations qui en fait se regroupent, grosso modo, sur trois structurations. Si la COMUE a perdu ISITE faute d'intégration, il est évidemment qu'on ne peut pas envisager de structure moins intégrative. Et la question sur laquelle il ne faut pas être hypocrite c'est que toute structuration rémanente avec l'UFC conduit à une fusion, et c'est le sens de l'histoire. Les courriers, les tentatives un peu anciennes, pré-PRES, PRES, fondation universitaire, COMUE, avaient, ne nous en cachons pas, dans l'esprit du gouvernement et je me félicite que la trahison permanente du gouvernement et du ministère ait été si brillamment mise en évidence, avait comme objectif de fusionner. Ne soyons pas hypocrites. C'était dans les (*mot inaudible*) cachée des cabinets, peut-être qu'un jour on pourra fusionner.

Il faut se battre pour ne pas fusionner. Tout d'abord, parce que personnellement, je n'ai pas été élu pour ça et si quelqu'un, au sein de son collège, a eu comme mandat de défendre la fusion, qu'il le dise et alors suivons le travail UBFC, au vu d'un rapprochement qui est inévitablement une fusion interne. Si cette fusion n'est plus à l'ordre du jour, d'abord parce que, en tout cas c'est mon mandat,

vis-à-vis des gens que je représente, de ne pas défendre cette voie, il ne faut plus envisager de structuration forte avec l'UFC. Ça n'a pas de sens. Il n'y a pas de logique à ça.

Le deuxième point pour lequel il ne faut pas se battre pour une fusion c'est qu'elle est totalement contre-historique, et vous l'avez très bien mis en évidence. Les classements de Shanghai etc., aujourd'hui c'est démontré scientifiquement cette fois-ci, que la taille ne fait pas le moine et que, malheureusement, les exemples en tout cas français qui ont conduit, lors de fusion, à gagner des places au classement de Shanghai ou autre, sont rarissimes voire même... et l'exemple du classement de Leiden montre le contraire.

Bref, pas de fusion, donc un établissement centré sur l'uB et là où il y a une énorme différence par rapport à ce que moi j'ai connu avec vous, avec le PRES et la COMUE, c'est que là, c'est l'uB qui étend son périmètre, ce n'est plus un travail de semi-fusion avec une autre université. Il s'agit de faire rentrer dans nos rangs des gens qui nous ressemblent plus ou moins mais ce qui me plaît beaucoup dans le projet c'est que c'est le conseil d'administration de l'uB qui pilote la structuration, avec ses partenaires. Nous n'avons plus à constituer un conseil d'administration provisoire d'une COMUE qui jongle avec six autres conseils d'administration pour aboutir à quelque chose. Donc, en termes de gage, je crois qu'à chaque étape du processus, il sera de notre responsabilité d'avancer, ou pas, parce que là il s'agit du conseil d'administration de l'uB qui s'étend pour devenir l'organe de gouvernance d'un établissement plus large. C'est une géométrie totalement différente et c'est le seul scénario parmi ceux proposés par le ministère qui permet cette géométrie-là. Et c'est en quelque sorte révolutionnaire, c'est une rupture, il faut acter que le rapprochement avec l'UFC, il a fait long feu et c'est un rapprochement politique parce qu'il y a deux niveaux de collaboration, entre collègues, les PIA, les co encadrements de thèses, les appels à projets européens, sont bien plus anciens que la volonté du ministère de rapprocher les universités, et ça, ça perdurera. Je connais très bien mes collègues belfortains et bisontins, COMUE ou pas COMUE, nous avons des intérêts, des philosophies de travail qui font que la collaboration perdurera. Par contre, politiquement, c'est démontré que cette collaboration inter-universitaire est très difficile. A Nancy on ne peut pas fusionner en sacrifiant Metz et d'autres agglomérations. Qui à Dijon ou à Besançon accepterait le même sacrifice ? Ce n'est pas possible, disons-le nous sans hypocrisie et donc deux universités sur un territoire comme le nôtre, avec des rapprochements à géométrie différente, il faudra bien qu'on collabore comme on l'a fait depuis pratiquement 300 ans, maintenant.

Voilà ce que je voulais dire, en étant tout à fait pragmatique sur les scénarios qui sont aujourd'hui sur la table. Le seul qui nous permet d'être nous, administrateurs de l'université de Bourgogne, aux commandes, c'est celui de l'établissement public, d'abord expérimental et peut-être un jour il ne sera plus expérimental parce qu'on aura enfin réussi en France, à dépasser les différences de statuts entre les CHU, les écoles d'ingénieurs, les écoles d'art, etc., qui n'existent pas en Chine, aux États Unis ou en Grande-Bretagne et qui font aujourd'hui tout le fléau de la politique de rapprochement en France. En étant pragmatique, c'est pour moi le seul scénario qui nous permet d'offrir des garanties. Moi je défends les intérêts des enseignants-chercheurs. La COMUE avait proposé, par exemple, que les PEDR soient arbitrés au sein du CA de la COMUE. Perte de souveraineté énorme. Ça ce n'est pas quelque chose qui sera possible dans un scénario comme celui qui nous est proposé. Bien

sûr le travail ne fait que commencer. J'ai hâte de m'y atteler au sein des groupes de travail qui seront créés.

M. Song.- Je ne sais pas si tout le monde me connaît. Je suis Yang Song, personnalité extérieure. Je voudrais donner des informations par mon métier. Mon métier fait que je côtoie beaucoup de sociétés et acteurs publics. Ce que j'entends depuis des années et des années (*suite inaudible*), on arrive à une situation que vous avez expliquée. Je pense qu'au niveau de la région, la fusion des deux régions anciennement, ne marche pas tellement non plus. Quand il y a un transfert des services de la Bourgogne vers la Franche-Comté, on peut dire en quelques mots que les Francs-Comtois sont satisfaits mais pas les Bourguignons. (*Suite inaudible*). Je ne peux pas donner des chiffres, ni des noms, ce que j'entends de la fusion entre les deux anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté, au départ c'était pour faire un effet de taille, pour faire des économies et aujourd'hui je ne pense pas que l'économie est faite.

Mme Martinez.- Je n'ai pas tout à fait le même retour.

M. Crognier.- J'ai été éclairé par les analyses de Luis et je les partage. Je pense que dans tous ces regroupements, on part d'idées philosophiques assez généreuses et qui viennent s'éclater face aux réalités d'une distance de 80 kms et de différences politiques et institutionnelles assez importantes. Hier, lors de la réunion des directeurs de composante et de laboratoire, il y a eu zéro remise en cause de la sortie de la COMUE, aucune intervention d'aucun directeur par rapport à cette orientation de sortie de COMUE. Donc, je pense qu'on acte une évidence pour une grande majorité de la communauté. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y avait pas d'inquiétudes. Il y avait des inquiétudes. Un élément moteur de cette inquiétude, c'est évidemment le courrier de la ministre. A notre niveau, avec cette vision à la fois descendante et punitive qu'on voit dans ce courrier, je pense qu'il y a des dimensions politiques qui nous échappent complètement. C'est-à-dire que quand un ministre prend la plume pour écrire à l'ensemble d'une communauté, je pense qu'il y a des éléments non-dits qui nous sont difficiles à interpréter. Mais quand on le reçoit au premier degré, évidemment toutes les interprétations sont possibles. Mais cette vision punitive ou en tout cas très pessimiste n'a pas été très bien reçue dans la communauté, il faut bien le dire et de ce point de vue, l'État ne nous aide pas beaucoup à trouver des solutions parce que je trouve que ça met un peu de braises sur le feu et ce n'est pas nécessaire.

Ensuite, ce que je voulais dire, c'est que le modèle à trouver, c'est un cadre et pas un carcan. Et si on nous l'impose du haut, c'est un carcan. On a une toute petite expérience en STAPS, d'un partenariat durant le PRES, avec nos collègues de Besançon. On a fait le PRES, co-habilitation des formations, c'est un autre niveau, on est juste au niveau des formations, on n'est pas au niveau politique très élevé. On a fait la co-habilitation en 2012, douloureux, mais pas humainement, on n'a pas eu de difficultés avec nos collègues de Besançon en STAPS. Cinq ans après, on a retenté parce qu'on s'est dit « si on sort, qu'est-ce qu'on va nous dire ? », comme si on était de mauvais élèves alors qu'on était de bons élèves puisqu'on était rentrés, on n'osait pas sortir et puis cette année, d'un commun accord, on a dit « on n'a pas travaillé ensemble durant sept ans, est-ce qu'on veut sortir ? ». Ça ne s'est discuté nulle part, ni à Dijon, ni à Besançon, tout le monde a retrouvé sa liberté. Ça ne nous

empêche pas d'avoir plusieurs enseignants jeunes docteurs qui ont été recrutés à Besançon. Ça n'empêche pas le travail.

Dernière chose que je voulais dire, ce qui m'inquiète le plus, d'abord les analyses de Luis, je pense que nos collègues ont fait les mêmes, c'est-à-dire quelle liberté retrouvée et maintenant on va pouvoir faire un projet. Quand on lit les lettres de l'AEF, celle d'hier, le schéma de structuration de nos collègues bisontins est déjà en place, la dimension politique est déjà prête. S'il y a la presse cet après-midi, on va entendre quelque chose où on ne sera pas associés. Je vais jouer, comme ma collègue administrative, monsieur Soleil ou madame Soleil, je parie que nos collègues bisontins n'auront pas très envie de travailler avec nous, ça n'engage que moi.

Le Président.- Je n'en suis pas sûr.

Mme Dauphin-Benoist.- Ce n'est pas ce qui est écrit dans le courrier de Macha Woronoff, ils laissent la porte ouverte...

M. Crognier.- Les portes sont ouvertes mais à l'arrivée elles sont souvent fermées. En tout cas je peux aussi jouer les mesdames Soleil parce que j'ai entendu que ça jouait pas mal les mesdames Soleil tout à l'heure. A mon avis, et c'est là où je suis inquiet, si nos collègues bisontins ne veulent pas d'un rapprochement avec un jalon qui viendrait lier l'EPE et la structure expérimentale, qu'est-ce qui va se passer ? C'est ça qui m'inquiète. Mais la liberté retrouvée c'est ce qui nous attendait après l'échec de l'ISITE, il n'y avait pas d'autre choix et je pense que c'est un choix courageux qui a été fait et je pense qu'il ne faut pas trop s'alarmer par rapport au courrier de la ministre qui n'est qu'un courrier politique avant tout.

Le Président.- On n'a pas fait le tour de la question mais on a fait un premier tour. Est-ce qu'il y a des choses que vous voulez ajouter, aborder ?

Mme Dauphin-Benoist.- Est-ce que vous avez des dates, il va y avoir encore des CA pendant le mois ou avant que vous envoyiez la proposition au ministère ?

Le Président.- Je ne peux pas vous le dire parce que vous voyez bien que la situation évolue de jour en jour. Le CA sera réuni autant que nécessaire. Il était nécessaire qu'on se voie aujourd'hui parce qu'il s'est passé beaucoup de choses depuis 15 jours et il fallait rendre compte de tout cela. Il faut aussi qu'on réfléchisse. J'ai trouvé, d'une manière générale, que la qualité des échanges aujourd'hui était très bonne. Il y a des incertitudes, c'est une évidence mais il y a aussi un espoir de renouveau et un espoir de restructuration intéressant pour tout le monde. Je pense que ce courrier n'est pas seulement adressé, effectivement, uniquement au président de l'uB mais à l'ensemble des membres d'UBC. C'est important parce que bien sûr, l'uB a des intérêts dans les PIA puisque c'est de ça qu'il s'agit, a des intérêts dans tous les financements quels qu'ils soient, bien entendu mais nous ne sommes pas seuls à avoir ces intérêts. Ça répond peut-être à une partie à ton interrogation Lionel, je pense que la main tendue par Macha, qui est la première, écrite et même prononcée, à ma connaissance, en direction de l'uB, est une main tendue sincère parce que intéressée aussi par le sort des PIA qui alimentent son propre établissement. Alors, sauf à ce que je ne comprenne pas le sens du courrier qui a

été envoyé. Même si l'hypothèse de départ de ce courrier a été « l'uB a quitté la COMUE », oui, ça c'est un fait, est-ce que c'est un procès, un reproche, peut-être mais en tout cas le message c'est « structurez-vous entre vous si vous voulez que cette phase de suspension des PIA prenne fin ». C'est le message, donc on continue le travail, cet après-midi on se voit. Je vais tenir le même propos que là, je crois qu'on a un intérêt commun, pour moi il est beaucoup plus fondamental que de garder les PIA. L'intérêt commun c'est qu'on continue à ce que l'ICB et le CIAD soient présents à l'UTBM et à Dijon, que l'OSU THETA puisse continuer à travailler, que le CREGO puisse aussi continuer à travailler avec les bisontins et les collègues, etc. L'enjeu est là, c'est que cette force qui existe sur notre territoire puisse continuer à s'épanouir entre nous, dans un autre cadre institutionnel qui permet à nos chercheurs de continuer à porter des projets ensemble et ça c'est fondamental. Pour moi c'est plus important que les PIA, je n'ai pas dit que les PIA n'étaient pas importants, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, il y a un enjeu financier mais je crois que si nous réussissons à faire en sorte que nos chercheurs et nos enseignants, nos équipes, continuent de travailler ensemble et poursuivent ensemble des projets communs, eh bien on aura gagné, au-delà de la question des PIA, et ça c'est une motivation très claire.

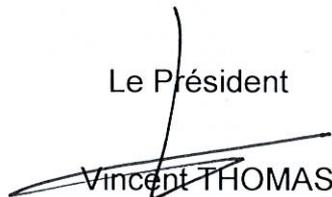
Peut-être un dernier point technique, sur le courrier, il y avait une annexe, une liste des PIA portés par la COMUE UBFC, il y en a certains qui n'existent plus. On parlait tout à l'heure de la vision du ministère sur notre situation ESR, mais même la liste des PIA n'est pas actualisée, il y a des choses qui ne sont pas dedans. Mais peu importe, ça ne résout pas la question.

Merci de votre participation, je vous souhaite une bonne journée. Je ne sais pas quand nous nous reverrons, sinon la prochaine fois en conseil d'administration normal, mais il est clair que chaque fois que cela sera nécessaire, je provoquerai une réunion nouvelle pour qu'on puisse continuer d'échanger ensemble. Merci beaucoup.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15)

Le Président



Vincent THOMAS